



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 21 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge ; M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; et M^{me} Inna Modja, Ambassadrice de la Terre et militante écologiste ; ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger ; Sir Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'intégration régionale de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé de l'Asie du Sud et du Commonwealth Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité », tenue le jeudi 17 septembre 2020.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Brésil, Danemark, Éthiopie, Union européenne, Guatemala, Inde, Irlande, Japon, Liechtenstein, Malte, Mexique, Namibie, Commission pour la consolidation de la paix, Portugal, République de Corée, Sénégal, Slovaquie, Espagne, Suisse, Ukraine et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **A**barry



Annexe 1

Exposé de M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité, et je remercie le Gouvernement nigérien d'avoir convoqué la réunion du Conseil de ce jour.

Pendant des décennies, les débats consacrés aux défis humanitaires ont été axés sur les conséquences issues soit de conflits armés, soit de catastrophes. L'action humanitaire pour chacun de ces deux aspects se fondait sur des lois, des protocoles et des procédures spécifiques et distincts, et on ne constatait guère de chevauchement entre les deux.

En conséquence, l'attention du Conseil de sécurité était tournée vers les défis humanitaires liés aux conflits. Il se concentrait sur les questions de sécurité et sur les moyens d'en atténuer les incidences sur les populations vulnérables, notamment les civils, les femmes, les enfants et les communautés déplacées ; sur les lieux protégés tels que les hôpitaux ou les écoles ; sur la disponibilité des armes et leur utilisation ; et sur la nécessité de faire en sorte que les belligérants se conforment au droit.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) constate de plus en plus que les communautés vivant en première ligne des guerres, des violences et de la dévastation rangent plus fréquemment – et avec une urgence accrue – les chocs climatiques au rang des sujets de préoccupation majeurs, à l'instar de la pauvreté, de l'injustice, de l'exclusion et de la disponibilité des armes. Depuis des décennies, les dimensions environnementales sont intégrées dans les interventions humanitaires du CICR, concernant, par exemple les restes explosifs de guerre et la contamination des terres ; la gestion des déchets ; ou la garantie d'une eau potable sûre. Notre réponse opérationnelle a ouvert la voie à des réflexions politiques plus approfondies sur les liens entre dégradation de l'environnement, risque climatique, besoins humanitaires, et paix et sécurité.

Si, pour certaines populations concernées, les inquiétudes évoquées, telles que la désertification croissante ou le déplacement de populations dû à des événements climatiques extrêmes, sont liées à l'appréhension de catastrophes futures, pour d'autres, ce sont des horreurs qu'elles connaissent déjà. Les communautés vivant dans les régions du Sahel et du lac Tchad sont parmi les plus résilientes au monde. Mais face aux pressions cumulées du conflit, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, elles sont désormais sur la corde raide de la survie.

La semaine dernière, je me suis rendu au Niger et au Burkina Faso, où les personnes que j'ai rencontrées m'ont fait part de leurs expériences au regard de l'augmentation de la violence et du déplacement. Certes, leur déplacement est avant tout dû au conflit et à la violence, ainsi qu'à des violations du droit et des principes. Mais elles ressentent également des tensions intercommunautaires croissantes en raison de l'évolution du régime pluviométrique et de la rareté des terres accessibles aux agriculteurs et aux éleveurs. Elles évoquent l'érosion des mécanismes traditionnels de règlement des conflits au sein des communautés et la manipulation des tensions par des groupes armés et des dirigeants irresponsables.

Dans le même temps, ces mêmes communautés sont frappées par des inondations et des sécheresses dévastatrices. Plus d'un million de personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers au Mali, au Niger et au Burkina Faso en raison de conflits et de violences au cours de l'année écoulée, ce qui les rend extrêmement vulnérables au prochain choc – comme les inondations meurtrières de ces dernières semaines.

Comment le Conseil de sécurité, et comment nous, en tant qu'organisations humanitaires de première ligne, pouvons-nous soutenir celles et ceux qui ont été chassés de leurs terres et qui survivent dans des conditions précaires ; qui, depuis des mois ou des années, vivent dans des abris en proie aux infiltrations ou dans des chambres exiguës qu'ils partagent avec des familles d'accueil ; ou qui sont maintenant victimes d'inondations dues à des pluies torrentielles ?

Pendant trop longtemps, le monde a négligé le Sahel, en conséquence de quoi des besoins humanitaires considérables n'ont pas été soulagés. Or les changements climatiques et la dégradation de l'environnement y sont ressentis bien plus sévèrement que dans de nombreuses autres régions du monde. Des années de conflit, de sous-développement et de criminalité ont abouti à des systèmes sociaux et économiques fragiles et à d'énormes besoins humanitaires.

Le CICR constate que ces schémas se répètent dans nombre des zones de conflit dans lesquelles nous opérons. Il est manifeste que les personnes touchées par un conflit se ressentent également de manière disproportionnée des chocs climatiques. C'est aussi le cas des communautés vivant à l'écart des systèmes de gouvernance habituels. Selon les estimations du CICR, quelque 66 millions de personnes dans le monde vivent actuellement dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques et sont donc exclues des efforts de gouvernance propres à faire face à la complexité de ces questions.

Une initiative urgente des membres du Conseil de sécurité – de tous les États, ainsi que des experts juridiques et des acteurs du développement, de l'action climatique et de l'aide humanitaire – est impérative. Mais laquelle ?

Qu'il me soit permis de faire part d'un message prédominant que je rapporte de mes déplacements sur les sites d'opération du CICR. Les populations concernées ne veulent pas l'aumône, même si elles en ont ponctuellement besoin. Peu importe que la situation soit due à un conflit ou une catastrophe – voire aux deux –, ces populations veulent un avenir indépendant, dans lequel elles pourront nourrir leurs familles sans notre aide. Cela étant posé, le CICR souhaite aujourd'hui aborder deux préoccupations principales.

Premièrement, il faut évoquer la question d'une action humanitaire propre à atténuer les effets des conflits et à protéger les communautés contre tout préjudice. Nous nous attachons à contribuer à l'édification de communautés fortes et résilientes, capables de résister à la dégradation de l'environnement et à une succession de chocs climatiques. Nous travaillons au niveau des systèmes, des communautés et des individus, depuis la construction de parois pour protéger les communautés contre les inondations, jusqu'au soutien de nouvelles microentreprises, en passant par l'introduction de systèmes et pratiques de gestion des déchets, par des campagnes de vaccination du bétail ou par la distribution de semences résistantes à la sécheresse.

Deuxièmement, le CICR tient à évoquer le respect du droit international humanitaire. À la lumière de la crise climatique et de l'importante dégradation de l'environnement due à la guerre, le CICR accélère son action de sensibilisation auprès des États et publiera la semaine prochaine la dernière version de ses « Directives pour les manuels d'instruction militaire sur la protection de l'environnement en période de conflit armé ». Ces directives aideront les États et autres parties à interpréter et à appliquer le droit international humanitaire et à en incorporer les règles dans les manuels d'instruction militaire, ainsi que dans les cadres politiques et juridiques nationaux, aux fins d'améliorer la protection de l'environnement.

Des régions du Sahel et du lac Tchad jusqu'aux zones de guerre dans le monde entier, des millions de personnes subissent de plein fouet la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les conflits. Ce n'est pas en privilégiant des mesures militaires et sécuritaires pour endiguer les conflits et la violence que seront instaurées la paix et la sécurité.

Nous devons veiller à ce que les populations les plus exposées soient notre priorité urgente. La construction de communautés résilientes et les efforts visant à protéger ces communautés contre la violence sont essentiels. Une action robuste doit être bien encadrée et menée dans le strict respect des lois et principes pour éviter d'alimenter d'autres cycles de violence.

Si d'une manière générale, un grand nombre d'entre nous reconnaissent les liens entre la paix et la sécurité et notre climat et notre environnement, le « comment » de notre réponse exige de mener une analyse plus critique et de partager nos données d'expérience. Le CICR souhaiterait que l'on organise des débats réguliers et systématiques sur la question à l'examen aujourd'hui. Cela nous permettrait d'apprendre les uns des autres, d'élaborer des démarches contextuelles et novatrices, et surtout d'avoir un impact plus fort dans le temps.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je voulais encore une fois vous féliciter de votre hospitalité, que j'ai éprouvée la semaine dernière en vous rendant visite à Niamey.

Annexe 2

Exposé de M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Je tiens à remercier la présidence nigérienne du Conseil de m'avoir invité à une réunion que le Conseil de sécurité consacre à un sujet d'une importance capitale, à savoir « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité ».

Les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales ont évolué, passant de conflits entre États à la violence liée à la présence d'acteurs non étatiques. L'évaluation des causes profondes de ces conflits montre qu'une grande partie d'entre elles ont un lien avec l'environnement. Ce lien est dû soit à l'abondance de ressources naturelles telles que le pétrole, les minerais ou les espèces sauvages, soit à la rareté des terres, de l'eau ou de la végétation.

Dans les contrées arides telles que la région du Sahel en Afrique, la violence éclate souvent en raison de la rivalité pour l'accès à des sols dégradés et à des ressources en eau peu abondantes. Une conjugaison de trois facteurs exacerbe cette situation.

Le premier facteur est une forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles pour satisfaire les besoins fondamentaux des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs et pêcheuses. Les citadins peuvent avoir des revenus plus élevés, mais ils sont eux aussi largement dépendants des revenus générés dans les zones rurales. Deuxièmement, du fait de la dégradation des sols, des sécheresses et des changements climatiques, les ressources diminuent. Et troisièmement, l'augmentation constante de la population fait peser une pression supplémentaire sur les ressources naturelles.

La situation à long terme devient imprévisible lorsqu'on répond à la demande croissante d'une population qui dépend essentiellement de ressources qui s'épuisent à un rythme alarmant, et cette situation est compliquée par une gouvernance et des institutions faibles et par une capacité limitée à faire face aux situations d'urgence.

En dépit des efforts héroïques de la communauté humanitaire, des vies sont sauvées mais ne changent pas. Année après année, le cercle vicieux s'intensifie. Nous devons aller plus en profondeur pour remédier aux causes profondes.

Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ne sont pas nouveaux, mais leur intensité et leur fréquence sont sans précédent. Les agriculteurs et les éleveurs luttent pour le contrôle de terres fertiles et de ressources en eau qui se font rares. Étant donné que les utilisateurs des ressources naturelles appartiennent à différentes tribus et différents groupes religieux, et en l'absence d'un système judiciaire robuste, une violence excessive se manifeste dans certains cas, provoquant des cycles de représailles dangereuses.

Les sécheresses sont plus fréquentes et plus graves. Elles ont toujours représenté une grave menace pour la vie et les moyens de subsistance. C'est un phénomène qui touche déjà toutes les régions climatiques, avec environ 70 pays qui sont régulièrement touchés. Rien qu'au cours des trois dernières années, plus de 25 pays ont décrété une situation d'urgence nationale due à la sécheresse. La sécheresse est synonyme de pénuries d'eau, de coupures d'électricité, de dégradation de la santé et de stagnation économique. Les sécheresses anéantissent chaque année une quantité de produits agricoles qui permettrait de nourrir 81 millions de personnes par jour durant toute une année ; cela équivaut à la population de l'Allemagne.

Les épisodes de sécheresse peuvent multiplier par deux le risque d'émeutes au sein des communautés vulnérables. Les prix des denrées alimentaires montent en flèche et des troubles civils éclatent, provoqués principalement par des personnes

vulnérables qui vivent en périphérie de grandes villes. Des années de sécheresse correspondent généralement à des années de récession économique pour de nombreux pays dont les économies dépendent essentiellement du secteur primaire.

J'estime qu'il faut examiner quatre dimensions lorsque nous analysons les liens entre l'environnement et la sécurité : premièrement, les biens et services relatifs aux écosystèmes jouent un rôle fondamental dans le bien-être et la sécurité des personnes ; deuxièmement, les conflits, quelle qu'en soit la source, remettent en question la viabilité ou la durabilité des investissements dans la protection de l'environnement ainsi que leurs dividendes ; troisièmement, la dégradation des écosystèmes, la rivalité pour les ressources et la distribution inadéquate des avantages augmentent la vulnérabilité et le risque de conflit ; et quatrièmement, la coopération environnementale peut permettre de renforcer les capacités en matière de gestion et de prévention des conflits et en matière de relèvement.

La portée de la sécurité et de l'insécurité ne se limite nullement aux conflits violents ou à leur absence mais englobe les racines de moyens de subsistance durables, de la santé et du bien-être. Différentes formes de violence sont associées à un exode rural croissant en raison de la sécheresse et de la désertification. Par exemple, les griefs contre un gouvernement peuvent se multiplier lorsque la production agricole diminue du fait de la sécheresse et de l'exode qu'elle provoque.

Dans d'autres cas, les espoirs économiques déçus de migrants pauvres, conjugués à la forte présence de gangs de rue de jeunes, poussent les jeunes dans une spirale de violence. Désespérés et privés de nombreuses perspectives, les jeunes peuvent devenir des proies faciles pour les groupes terroristes et les trafiquants de tous bords. La frustration et l'insatisfaction liées à la répartition inéquitable des revenus de l'État, en particulier lorsqu'ils sont générés par l'extraction, sont à l'origine de graves plaintes et parfois de rébellions.

La grande majorité de la population mondiale dépend de services relatifs aux écosystèmes qui sont ancrés dans la terre. En conséquence, la santé de la terre – du fait de son influence directe et indirecte sur l'économie, le niveau d'autonomisation et les droits de l'homme – catalyse l'impact de la dégradation de l'environnement sur la paix, la sécurité et la stabilité.

Notre capacité à évaluer et à combattre les risques de sécurité liés à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques ne suit pas le rythme de l'évolution rapide des risques.

Comment pouvons-nous donc prévenir la dégradation de l'environnement et promouvoir la paix et la sécurité ? Nous devons comprendre à quel point il est difficile de mobiliser des sociétés contre une menace dont les conséquences coûteuses pourraient ne pas être ressenties avant qu'il ne soit trop tard pour les prévenir.

La sécurité environnementale sous-tend le raisonnement qui pousse à investir dans les avantages environnementaux mondiaux, et elle est essentielle à la préservation des écosystèmes terrestres vitaux, qui génèrent de l'eau, des vivres et de l'air pur. La réduction des risques sécuritaires environnementaux est également tributaire de l'amélioration de la gouvernance des ressources et du renforcement de la résilience des sociétés face aux tensions et aux chocs liés aux ressources naturelles.

De fait, l'aspect positif du lien central et fondamental entre l'humanité et la terre est que la balance peut pencher dans les deux directions. La protection des terres pourrait ainsi favoriser une paix générale, la stabilité et un cycle de régénération des écosystème, une boucle d'alimentation constructive qui va bien au-delà du choix initial consistant à protéger l'environnement.

À la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la plupart de nos programmes phares luttent contre la dégradation de l'environnement en vue de promouvoir la paix et la sécurité, par exemple l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité en Afrique, qui vise à lutter contre les problèmes de sécurité liés à la dégradation et sols et à la désertification. Elle vise à aider les pays africains à créer des emplois verts décents en matière de restauration des sols. Une autre initiative importante qui a un objectif similaire, c'est la Grande Muraille verte. Je suis certain qu'Inna Modja expliquera plus en détail la vision de cette initiative.

Ce sont de simples exemples d'action, mais les menaces que posent les changements climatiques et environnementaux à la paix et à la sécurité internationales doivent être combattues sur tous les plans en atténuant les changements climatiques et leurs conséquences pour les écosystèmes, en adaptant les systèmes socioéconomiques, en améliorant la gestion de la concurrence croissante pour les ressources qui en résultera et en renforçant les institutions chargées de gérer les conflits.

Pour prévenir les conflits tout en protégeant notre planète, nous devons lutter contre la dégradation de l'environnement. Notre environnement incarne notre santé, notre richesse et notre bien-être. Si de manière coordonnée, nous prévenons, réduisons et endiguons la dégradation des sols, nous serons plus en mesure d'anticiper, de prévenir et de gérer de nombreux conflits dans le monde.

Annexe 3

Exposé de M^{me} Inna Modja, Ambassadrice de la Terre et militante écologiste

C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil sur la question du maintien de la paix et de la sécurité.

Je suis une jeune fille sahélienne, née et élevée au Mali et au Ghana. Je porte en moi une grande responsabilité et beaucoup d'amour pour cette région, qui est très vulnérable.

Au cours de mon voyage le long de la Grande Muraille verte, d'ouest en est du Sahel, j'ai rencontré les communautés rurales qui y vivent. Je me suis rendu compte à quel point il est urgent de trouver des solutions aux effets de la désertification et des changements climatiques, ainsi qu'aux conséquences que cela peut avoir sur la sécurité et la paix.

Je me souviens de jeunes hommes qui prononçaient une phrase poignante : « Barcelone ou rien ». Les migrations forcées et le rêve d'un Eldorado en Europe ont emporté beaucoup de nos jeunes. Mon souhait est de ramener le rêve africain sur le continent en offrant des perspectives et un avenir concret à ces jeunes, qui constituent plus de 50 % des Sahéliens. Les jeunes et les femmes, en particulier, peuvent devenir des acteurs majeurs du changement si nous leur apportons le soutien nécessaire. Leur rôle est très important.

Au cours de mon voyage, j'ai également rencontré des enfants et des jeunes dont les familles ont été tuées par Boko Haram dans le nord du Nigéria, dans une zone affaiblie par la pénurie de ressources alimentaires, entre autres. J'ai bon espoir que des projets tels que la Grande Muraille verte contribueront à régler les multiples problèmes de la région, tels que les migrations forcées, l'instabilité et les conflits au Sahel.

Annexe 4**Déclaration de S. E. M. Kalla Ankourao, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger**

[Original : anglais et français]

Je voudrais, à l'entame de mon propos, dire quelques mots de compassion envers les victimes des inondations au Niger et dans le Sahel, en Afrique de l'Est et dans d'autres régions du monde.

À l'heure où nous examinons la question relative aux effets du changement climatique, ces catastrophes pourtant annoncées, qui ne constituent pas les premières alertes du genre, viennent nous rappeler une fois de plus la gravité de ce phénomène qui ne cesse de se reproduire, qui met nos modes de vie en danger et remet en cause la stabilité écologique qui a jusque-là permis de garantir une certaine harmonie entre l'homme et son environnement.

Je voudrais souligner que toutes les régions du monde vivent à des proportions variables les effets du changement climatique. Mais l'Afrique reste malgré tout le continent où ce phénomène est le plus accentué et les réponses pour y faire face, les plus timides. Cette situation s'explique par l'existence de contraintes diverses parmi lesquelles on peut relever les difficultés d'adaptation, la désertification, la raréfaction de l'eau et des terres cultivables, l'assèchement et la baisse des niveaux des eaux. Tout cela ne va pas sans conséquence sur la vie économique et sociale des populations de par le monde, qui se trouvent le plus souvent dans des situations d'extrême précarité.

C'est le cas en particulier de l'espace sahélien et de la région du bassin du lac Tchad, qui sont marqués par une grande fragilité et une croissance démographique exponentielle. En effet, comme on le sait déjà, ces régions sont soumises à une très forte variabilité climatique qui se traduit par la modification des régimes pluviométriques, l'apparition de phénomènes météorologiques extrêmes, les sécheresses récurrentes – trois en l'espace d'une décennie – , avec des effets perceptibles sur les terres agricoles – le Niger en perd 100 000 hectares par an – , les pâturages et la disponibilité en eau. La fréquence de ces chocs climatiques réduit fortement la résilience des ménages.

Comme l'a indiqué S. E. M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger et Président de la Commission Climat pour la région du Sahel de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la situation au Sahel montre combien le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement ont un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avec les conflits, c'est en effet l'une des causes de l'accroissement de la famine ces dernières années. Dans une région où la vaste majorité de la population vit de l'agriculture, l'augmentation de 2°C à l'horizon 2050, prédite par les experts, pourrait entraîner, si l'on n'y prend garde, une réduction de la production alimentaire de l'ordre de 15 à 25 %, pendant que la population double tous les 18 ans au Niger.

En plus du choc climatique que j'évoquais tantôt, le Sahel est également soumis à un choc sécuritaire aux conséquences dévastatrices et tragiques. L'aggravation de la violence dans la bande sahélienne et dans le bassin du lac Tchad a conduit à une augmentation du nombre de personnes déplacées à travers la région. Actuellement, dans le Sahel, une personne sur quatre vit en zone de conflit et 4,5 millions de personnes sont soit des déplacés internes soit des réfugiés. Cela représente presque trois fois le nombre en 2012.

Dans ce contexte de double choc, comme l'ont si bien indiqué les organismes présents sur place, le changement climatique et la dynamique des conflits créent une boucle de rétroaction, où les impacts du changement climatique engendrent des pressions supplémentaires, tandis que les conflits sapent les capacités des communautés à y faire face. Aussi, sur les espaces vidés de leurs populations du fait des attaques terroristes et de l'insécurité, aucune mise en œuvre de projets de restauration de l'environnement n'est possible, ce qui aboutit à une dégradation poussée.

Comme on peut le déduire, le « nexus » climat-sécurité-développement est incontestable. La prise en charge effective de ce problème nécessite des politiques de coopération mieux adaptées à ces nouveaux défis qui n'épargnent aucun pays et qui constituent de réelles menaces pour la paix et la stabilité des États, ainsi que l'avenir des générations futures.

C'est pourquoi la prise en compte du changement climatique requiert de nous une approche plus globale et plus concertée, car c'est ensemble que nous pourrons y faire face. La lutte contre les risques sécuritaires liés au changement climatique nécessitera un changement de comportement qui mettra l'accent sur un changement de mentalité ouvert sur la quête constante d'un équilibre harmonieux qui va réconcilier à terme l'homme et son cadre de vie.

En tant que Conseil, notre objectif n'est pas seulement de résoudre les conflits. Nous avons aussi la responsabilité fondamentale de les prévenir. Il est donc essentiel, à cet égard, de comprendre les causes, les effets et les complexités du changement climatique, surtout dans les zones de conflits.

Il est indispensable que la communauté internationale garantisse le droit international humanitaire pour permettre l'acheminement de l'aide, sans considération politique, à des millions de femmes et d'enfants précarisés par le triple impact des conflits, de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des effets du changement climatique, notamment en Syrie, en Palestine, au Yémen et en Libye.

Le combat contre les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité est un combat multidimensionnel. Il intègre la protection et la récupération des terres, la gestion rationnelle des ressources naturelles, en un mot, la création des bases d'un développement durable qui, en répondant aux besoins des populations, les met aussi à l'abri de la propagande des groupes terroristes. Comme on a coutume de le dire, la pauvreté et la précarité sont le terreau de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Je voudrais rassurer le Conseil sur l'engagement de mon pays à œuvrer pour toute initiative régionale ou internationale qui apporterait des réponses fortes aux problèmes liés à la dégradation de l'environnement et à son impact sur la paix et la sécurité. Dans le même sens, je voudrais le rassurer de la disponibilité de mon pays en ce qui concerne une meilleure coopération avec les autres États, les organisations internationales et toutes les autres parties prenantes.

Annexe 5

Déclaration de Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'intégration régionale de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Tout d'abord, Saint-Vincent-et-les-Grenadines vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante discussion, et nous remercions les intervenants pour leurs remarques pertinentes et qui donnent à réfléchir.

L'ampleur des souffrances humaines causées par les changements climatiques et les dangers correspondants exigent une volonté politique ferme et une action collective déterminée pour faire face à cette crise de manière urgente et globale. Des millions de personnes ont été déplacées en raison de la sécheresse, de la désertification, des inondations, de l'érosion des côtes et des rivières et d'autres risques environnementaux. Des millions d'autres souffrent en raison d'une grave insécurité alimentaire et sanitaire, de la rupture des contrats sociaux et des douloureux cycles de violence initiés par la concurrence pour des ressources de plus en plus rares. Les moyens de subsistance d'environ 2,5 milliards de personnes dans le monde dépendant de l'agriculture, les effets secondaires de la dégradation de l'environnement, tels que la réduction de la fertilité des sols et la perte de biodiversité, menacent d'aggraver les souffrances.

Dans toute la région du Sahel, dans le bassin du lac Tchad et dans de nombreux pays, dont Haïti et l'Afghanistan, la dégradation de l'environnement a d'importantes conséquences humanitaires, socio-économiques, politiques et sécuritaires. Les inégalités s'accroissent, le développement est compromis et les maigres ressources financières sont détournées vers l'adaptation et l'atténuation, avec des coûts d'opportunité considérables pour les populations touchées. En outre, la présence accrue de multiplicateurs de risques, tels que les discours de haine et la désinformation, ne fait qu'aggraver une situation déjà difficile alors que les tensions intercommunautaires augmentent, que la polarisation politique s'accroît et que la confiance dans les institutions publiques s'érode, ce qui nuit aux capacités de gouvernance.

Afin de relever efficacement ces défis multidimensionnels, nous devons adopter une approche intégrée et cohérente qui tire parti des capacités techniques de tous les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les trois conventions internationales concernant la biodiversité, la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques constituent un ensemble composite et intégré pour lequel Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère son soutien indéfectible. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont inextricablement liés, et tous deux ont des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité dans de nombreux contextes. Nous réaffirmons donc l'importance d'intégrer les préoccupations humanitaires et sécuritaires liées aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement dans tous les rapports prescrits pour les situations figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous appelons à la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités pour améliorer le régime foncier et renforcer la gouvernance environnementale comme moyen d'accroître la résilience des pays vulnérables sur le plan environnemental et touchés par des conflits. Les pays développés doivent aussi au minimum honorer leurs engagements financiers pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets. En outre, nous réaffirmons que tous les États doivent s'engager à respecter les termes de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. S'ils ne le font pas, la dégradation de l'environnement mondial et la destruction écologique se poursuivront.

Nous réitérons également nos préoccupations concernant le pétrolier *FSO SAFER*, une catastrophe environnementale imminente qui aggraverait les souffrances humanitaires du peuple yéménite. Une explosion du pétrolier pourrait coûter des vies et une marée noire détruirait l'environnement marin et les moyens de subsistance qui en dépendent. Il est donc urgent d'agir sur cette question.

Pour être efficaces, les activités de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix doivent s'appuyer sur une approche globale à long terme. Nous devons donc travailler avec diligence, en tant que communauté internationale, pour intégrer des stratégies respectueuses de l'environnement dans le cadre du lien entre paix, sécurité, développement et action humanitaire. C'est le moyen le plus sûr de mieux protéger les plus vulnérables face à la dégradation de l'environnement et de sauvegarder l'environnement biophysique dont toute vie dépend.

Annexe 6

Déclaration de Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé de l'Asie du Sud et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Représentant spécial du Premier Ministre britannique pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit

Je vous remercie, Monsieur le Président, de maintenir les défis liés à l'environnement et à la sécurité à l'ordre du jour du Conseil, et de mettre en lumière la manière dont les changements climatiques érodent la sécurité humaine tant dans le Sahel que dans le bassin du lac Tchad.

Je remercie également nos experts – Peter Maurer, Ibrahim Thiaw et Inna Modja – pour leurs très précieuses contributions. C'est un plaisir de revoir M. Maurer. Il est important de continuer à entendre des points de vue d'experts dans nos débats au Conseil de sécurité. Nous notons que c'est il y a 13 ans que le Royaume-Uni a organisé le premier débat public du Conseil de sécurité sur l'importance de la sécurité climatique (voir S/PV.5663). En effet, c'est la deuxième fois au cours des trois derniers mois que je participe à un débat du Conseil de sécurité, ce qui souligne l'importance que nous attachons collectivement à ce point important de l'ordre du jour.

Alors que nous nous préparons à la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui se tiendra à Glasgow l'année prochaine, et que nous cherchons à transformer les engagements pris dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques en actions concrètes, 200 000 personnes victimes d'inondations au Tchad et au Niger nous disent que c'est maintenant – et non demain – qu'il faut agir.

Les changements climatiques exacerbent l'insécurité alimentaire et, de fait, les causes des conflits. Cette année, 20 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans tout le Sahel, ce qui nous signale une fois de plus que le moment est venu d'agir.

La dernière stratégie de sécurité nationale du Royaume-Uni et l'examen de la défense stratégique et de la sécurité, publiés en 2015, ont identifié les changements climatiques comme l'un des plus grands défis mondiaux à long terme pour la sécurité de notre pays. Et cette année, pour la première fois dans l'histoire du *Global Risks Report* annuel (rapport sur les risques mondiaux) du Forum économique mondial, les cinq principaux risques mondiaux étaient tous d'ordre environnemental. Avec un réchauffement des températures une fois et demie supérieur à la moyenne mondiale, le Sahel ne connaît que trop bien l'urgence de cette menace. Les avertissements sont de plus en plus forts et viennent de plus en plus loin. Le moment est venu d'agir.

Pour sa part, le Royaume-Uni a cherché à montrer l'exemple. Au Sahel, nous avons donné 64 millions de dollars au Programme de protection sociale adaptative de la Banque mondiale au cours des six dernières années, afin d'aider les gouvernements de la région à améliorer les données météorologiques et à s'adapter aux chocs climatiques. Au cours de la même période, nous avons dépensé 179 millions de dollars dans la région pour des projets pilotes visant à renforcer la résilience et les mesures d'adaptation. Au total, le Royaume-Uni s'est engagé à fournir plus de 14 milliards de dollars de financement international de l'action climatique au cours des cinq prochaines années. Une part importante de cette somme sera consacrée au renforcement de la résilience. Le cliché selon lequel nous ne pouvons surmonter ce problème qu'en travaillant ensemble a rarement été aussi vrai.

Ce défi est énorme et c'est pourquoi nous nous sommes engagés à tirer parti de notre coprésidence de la COP26 pour favoriser l'expansion du financement de l'action climatique, améliorer les systèmes d'alerte précoce et la capacité des pays à agir sur les risques et renforcer les protections sociales inclusives, en particulier pour les femmes et les plus vulnérables dans toutes les sociétés.

Les changements climatiques et la dynamique des conflits interagissent dans un cercle vicieux. Bien sûr, nous devons nous attaquer aux problèmes de gouvernance qui sont les causes profondes des conflits. Mais si le Conseil de sécurité veut soutenir la paix et la sécurité dans les régions en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques, nous devons également faire de l'évaluation des risques climatiques et de la résilience au climat une partie intégrante du travail du Conseil.

Nous devons systématiquement prendre en compte les risques climatiques dans les stratégies de prévention et de résolution des conflits de l'ONU et dans les plans de consolidation de la paix. Nous devons renforcer la capacité du système des Nations Unies à analyser et à agir sur les risques climatiques, ce qui est une façon fondamentale de travailler. Nous savons, grâce à notre travail commun, que l'insécurité frappe le plus durement les groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés.

Il en va de même pour l'insécurité due aux changements climatiques. Et comme nous le savons tous, ce sont malheureusement les filles et les femmes qui sont habituellement plus exposées à la pauvreté et à l'exploitation provoquées par les catastrophes. Notre approche de la sécurité climatique doit s'attacher à répondre aux besoins et aux priorités des femmes et des filles et s'appuyer sur leur potentiel à guider notre réponse collective, en tirant parti de leur position importante au sein de leurs communautés.

En vous remerciant une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat d'aujourd'hui, je voudrais conclure en disant que les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad nous donnent à tous des preuves concrètes et tragiques que les menaces à la sécurité liées aux changements climatiques sont réelles. Elles existent. Elles sont immédiates et profondément antidémocratiques, et nous devons y faire face au moyen d'une approche collective et holistique. Pour ce faire, le Conseil de sécurité est la meilleure enceinte dont nous disposons. Le moment est venu d'agir.

Annexe 7

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier le Niger d'avoir organisé ce débat pendant sa présidence du Conseil de sécurité, et remercier les intervenants de leurs exposés.

Les inondations massives en cours au Niger sont une preuve tragique des incidences profondes des changements climatiques dans la région du Sahel. Ces inondations ont maintenant fait plus de morts dans le pays que la maladie à coronavirus (COVID-19).

Certains peuvent penser que le Conseil de sécurité n'est pas la meilleure enceinte pour une réunion sur les changements climatiques, mais la Belgique estime qu'il est approprié que nous nous réunissions pour nous pencher sur les conséquences des changements climatiques sur les conflits et les besoins humanitaires. La région du lac Tchad est un cas symbolique – un exemple tragique mais convaincant – où les effets réciproques des changements climatiques et des conflits armés entravent le développement durable, provoquent une catastrophe humanitaire à long terme et font le jeu des mouvements extrémistes qui profitent d'une gouvernance faible. Les liens entre le climat et les conflits sont déjà une sombre réalité pour ces populations.

La vulnérabilité face aux changements climatiques n'est pas toujours plus importante là où les conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sont les plus graves. Cette vulnérabilité face aux changements climatiques est principalement fonction de la capacité des communautés à s'adapter et à prévenir les risques climatiques. Là où cette capacité est faible, comme dans les situations de fragilité, les populations sont plus vulnérables. Par conséquent, la Belgique appelle à une analyse plus approfondie des défis humanitaires posés par les liens réciproques entre l'environnement et les conflits ainsi qu'à une réflexion sur la façon dont les interventions humanitaires et autres peuvent renforcer la résilience. Nous espérons que la réunion ministérielle virtuelle organisée conjointement par le Niger, l'Union européenne et le Comité international de la Croix-Rouge et prévue pour le 25 septembre sera l'occasion d'entamer une réflexion sur ces vulnérabilités qui se chevauchent.

Je voudrais faire part au Conseil de certaines de nos observations avant notre réunion du 25 septembre.

Premièrement, de nombreux pays en conflit ou sortant d'un conflit reçoivent très peu de fonds pour le climat, alors qu'ils sont peut-être ceux qui en ont le plus besoin. En outre, globalement, une grande partie de l'aide publique au développement fournie aux pays fragiles, ainsi que la moitié de l'aide fournie aux pays extrêmement fragiles, est de nature humanitaire. En tant que telle, elle agit comme une sorte d'extincteur, mais elle ne contribue pas à la prévention des conflits. Il est extrêmement difficile d'aligner l'aide sur les besoins multidimensionnels et à long terme des contextes fragiles, dont les changements climatiques font partie.

Pour essayer de relever ce défi, la Belgique a lancé un projet humanitaire portant sur une période de quatre ans en faveur de la résilience des jeunes dans la région du lac Tchad. Ce programme est exécuté par Plan International et par Oxfam, qui est notre partenaire. L'expérience montre que les efforts en matière d'aide dans des contextes fragiles doivent être adaptables, souples et innovants, et qu'ils doivent être menés en étroite coordination avec les autorités locales et en tenant compte des recherches du monde universitaire concernant les incidences des changements climatiques sur des situations spécifiques. Après tout, il n'est pas vraiment utile d'enseigner aux jeunes

hommes et femmes comment pêcher lorsqu'il n'y a plus de lac dans lequel pêcher ou lorsqu'il n'est pas possible d'accéder au lac du fait des mesures de sécurité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit agir. Au cours de notre mandat actuel au Conseil, l'une des priorités de la Belgique a été d'intégrer les risques de sécurité liés au climat dans les mandats pertinents du Conseil. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent et nous nous engageons à continuer à insister sur cette question chaque fois qu'un mandat doit être renouvelé.

Néanmoins, nous devons également adopter une perspective d'ensemble. Il convient d'intégrer une dimension climat et sécurité tout au long du cycle des conflits, depuis les initiatives de prévention jusqu'aux plans de consolidation de la paix et aux pourparlers de paix, en passant par les stratégies de médiation. Il s'agit notamment de mener des négociations sur le partage des ressources naturelles, d'anticiper les risques climatiques futurs et de renforcer la résilience de la population locale. Pour que tous ces efforts soient couronnés de succès, il est essentiel que les évaluations des risques climatiques soient mises à disposition, notamment du Conseil de sécurité, et intégrées dans des évaluations plus générales des conflits et des situations de fragilité. Je ne peux que souligner l'importance du rôle du Mécanisme de sécurité climatique et du monde universitaire en général dans ce domaine.

Enfin, les infrastructures civiles essentielles sont régulièrement prises pour cible pendant les conflits, ce qui détruit les moyens de subsistance des communautés et exacerbe leur vulnérabilité face aux changements climatiques. Je tiens à indiquer que la protection de l'environnement naturel est effectivement couverte par le droit humanitaire international.

Annexe 8

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, alors que vous dirigez la présente séance. Je remercie également M. Maurer, M. Thiaw et M^{me} Modja de leurs exposés.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont des défis communs à tous les pays. Selon le rapport « United in Science » sur le climat de 2020, le réchauffement de notre planète s'est poursuivi malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les concentrations de gaz à effet de serre ont atteint des niveaux records en 2020. Dans le monde d'aujourd'hui, nous constatons que dans certaines régions, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement mettent en danger les moyens de subsistance des populations, exacerbent les pénuries des ressources et aggravent même les tensions et les conflits existants. En Afrique et au Moyen-Orient, les tensions et l'instabilité, qui sont aggravées par les crises environnementales, ont entraîné de graves conséquences humanitaires. Les catastrophes naturelles, les famines et les conflits ont entraîné le déplacement de millions de personnes.

Aucun pays n'est à l'abri des conséquences des défis mondiaux, y compris les changements climatiques. La communauté internationale doit s'unir pour relever ces défis au moyen d'une approche globale et coordonnée. À cet égard, je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, nous devons prévenir les conflits et promouvoir le règlement pacifique des différends. Il n'existe pas de lien direct entre les questions environnementales et la paix et la sécurité. Les conséquences de la dégradation de l'environnement sur la sécurité diffèrent d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Nous devons les examiner et les traiter en tenant compte de la situation spécifique de chaque pays. La première étape consiste à cerner les causes profondes d'un conflit, à évaluer les aspects environnementaux de la situation en matière de sécurité et à élaborer des solutions ciblées et spécifiques. Il faut mettre en place des politiques et des mécanismes qui permettent d'équilibrer et de concilier des intérêts divergents. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit s'acquitter efficacement de sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le règlement pacifique des différends et de préparer le terrain pour les efforts de reconstruction.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité au développement et nous employer à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En fin de compte, les changements climatiques sont un problème de développement qui ne peut être réglé qu'en promouvant le développement durable. Alors que nous entamons la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable en vue de leur réalisation d'ici à 2030, la communauté internationale doit faire du développement une priorité et mettre en œuvre une approche axée sur l'être humain. Les pays doivent renforcer la coordination des politiques macroéconomiques en plaçant le développement au centre de leurs efforts, promouvoir une transformation verte et à faible intensité de carbone et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Des efforts doivent être déployés pour atténuer les conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement et aider les personnes vulnérables, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Troisièmement, nous devons honorer les engagements pris par consensus multilatéral et nous acquitter fidèlement de nos obligations internationales. Si les

changements climatiques ont des implications en matière de sécurité, alors la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres aspects du consensus international sur cette question est importante non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Tous les pays doivent redynamiser le multilatéralisme plutôt que se faire passer en premier – et c'est notamment le cas d'une certaine grande puissance. Ce pays doit remplir les obligations qu'il a contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. Il importe de suivre les principes de responsabilités communes mais différenciées, d'équité et de capacités respectives, et d'œuvrer à un régime de gouvernance climatique équitable. Les pays développés doivent honorer leur engagement à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique d'ici à 2020, fixer un nouvel objectif collectif quantifié et aider les pays en développement à améliorer leur préparation.

Quatrièmement, nous devons accorder une grande importance à l'Afrique et accompagner ses efforts pour instaurer la paix et la sécurité. L'Afrique accueille un cinquième de la population mondiale, et deux tiers des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent des situations africaines. Faire taire les armes en Afrique n'est pas seulement l'aspiration des peuples d'Afrique, c'est aussi la priorité absolue de nos travaux. La communauté internationale doit laisser tout son poids à l'initiative des pays africains pour régler eux-mêmes leurs problèmes. Des efforts doivent également être déployés pour renforcer la capacité des pays africains à remédier aux potentiels risques que recèlent les changements climatiques et les questions environnementales pour la sécurité. Compte tenu des défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement, il convient de mettre en commun des ressources supplémentaires pour accompagner leurs efforts d'atténuation et d'adaptation, notamment sous forme de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

La Chine reste déterminée à privilégier un développement vert, sobre en carbone et durable. Nous remplissons fidèlement nos obligations au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et avons atteint notre objectif climatique pour 2020 avec deux ans d'avance. La Chine est à l'origine de 25 % de l'augmentation nette de la surface foliaire mondiale depuis 2000. Nous sommes prêts à contribuer encore davantage et sommes en train d'envisager de définir une vision à long terme pour les changements climatiques, à l'horizon 2050.

La Chine avance dans l'élaboration d'une route verte de la soie. Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, nous avons lancé, dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », la Coalition internationale pour un développement vert qui aide les pays concernés à mettre en place des projets consacrés aux énergies renouvelables, pour promouvoir la transition énergétique et le développement vert.

La Chine est fervente partisane de la coopération Sud-Sud en matière de changements climatiques. Ces dernières années, nous avons alloué plus de 1 milliard de yuans à l'appui des pays en développement, en particulier les pays africains et les petits États insulaires, pour les aider à relever le défi des changements climatiques, notamment en désignant des zones affectées à des projets pilotes à faible émission de carbone, en exécutant des projets d'atténuation et d'adaptation et en fournissant une aide au renforcement des capacités.

Alors que nous commémorens le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, il est grand temps que les États Membres de l'ONU prouvent la solidarité et l'unité, prônent le multilatéralisme, sauvegardent les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, unissent leurs efforts pour remédier aux changements climatiques et s'efforcent d'instaurer la paix et le développement dans notre monde.

Annexe 9

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons le Niger d'avoir convoqué l'importante réunion d'aujourd'hui et remercions les intervenants de leurs exposés.

Aujourd'hui, nous donnons un visage humain à nos discussions sur le climat et la sécurité. Nous sommes encouragés par le fait que la communauté internationale continue de prendre conscience de cette question et par les efforts que déploient la majorité des membres du Conseil de sécurité pour la maintenir à l'ordre du jour et explorer les différentes dimensions de ce que le Secrétaire général a qualifié de plus grande menace pesant sur l'humanité.

La République dominicaine reconnaît que le Conseil de sécurité est confronté à un défi, celui d'aborder une menace non conventionnelle à la paix et la sécurité internationales. Cependant, à la lumière de la détérioration constante de l'environnement, il apparaît clairement que de nouveaux ennemis naturels se manifestent de manière plus fréquente, plus disproportionnée et plus féroce, et livrent en permanence des assauts violents sur des millions de personnes.

Parmi les 20 pays figurant en tête de liste des régions les plus vulnérables aux changements climatiques, 60 % connaissent actuellement une situation marquée par la fragilité et la violence. Dans de nombreux cas, les chocs climatiques peuvent entraîner des reculs du développement et des effondrements systémiques de services essentiels, et compromettre la capacité des acteurs humanitaires à parvenir jusqu'aux personnes dans le besoin ou à anticiper efficacement ces besoins.

Nous nous tenons aux côtés des millions de personnes et de familles qui consacrent chaque jour de leur vie à l'agriculture, à l'élevage ou à la pêche et qui doivent vivre avec l'angoisse de voir leurs revenus s'amenuiser et leurs moyens de subsistance être menacés par les conflits, les inondations, les sécheresses et autres phénomènes météorologiques extrêmes, les forçant à se déplacer ou à se tourner vers de mauvais moyens pour faire face.

Il arrive bien trop souvent que les conflits eux-mêmes nuisent à l'environnement et aux infrastructures civiles essentielles dont les populations dépendent pour survivre. Il s'agit alors de violations du droit international humanitaire, et nous devons prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que les parties aux conflits s'abstiennent d'agir de la sorte. De plus, en période de conflit, les mesures d'adaptation visant à surmonter les effets immédiats des changements climatiques perdent en priorité par rapport aux efforts pour assurer la sécurité même des personnes.

Il est admis que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont des facteurs de risque majeurs pour la sécurité, or ces risques climatiques, lorsqu'ils sont associés à un conflit armé, rendent les choses plus difficiles non seulement pour les pays et régions touchés, mais aussi pour les efforts des Nations Unies visant à y répondre et à soutenir efficacement lesdits pays. Il en devient donc prioritaire de conjuguer les efforts du Conseil de sécurité et d'autres organismes des Nations Unies compétents pour traiter toutes les dimensions de la crise climatique de manière efficace, holistique et complémentaire. Il est tout aussi critique de se pencher sur ces conséquences sans ignorer l'existence d'autres problèmes, tels que ceux liés au genre, aux jeunes, aux enfants et aux personnes âgées et, surtout, aux déplacés et aux réfugiés.

Nous vivons actuellement une crise sanitaire mondiale. En conséquence, au-delà des résultats obtenus dans l'évaluation des facteurs de risque, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a généré des circonstances nouvelles et imprévues dont il

faut tenir compte en envisageant des mécanismes propres à nous permettre de prévenir les conflits sur fond de menaces non conventionnelles. La République dominicaine renouvelle son engagement à continuer de progresser sur ce sujet afin que, ensemble, nous puissions parvenir à une vision et un plan d'action complets et axés sur l'humain pour régler le problème.

Nous insistons sur la nécessité cruciale d'unir nos forces de manière solidaire, afin que le Conseil de sécurité puisse, dans ses travaux, remédier aux effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Ainsi, la réponse aux conflits armés sera envisagée sous différents angles – aide humanitaire, sécurité et renforcement de la résilience – , ce qui permettra des mesures adaptées à la complexité des circonstances et à la hauteur des difficultés émaillant la route vers la paix et la sécurité internationales.

Annexe 10

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés informatifs et éclairants le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer ; le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Ibrahim Thiaw ; et l'Ambassadrice de la Terre, Inna Modja.

Abordée pour la première fois au Conseil de sécurité il y a 13 ans, en 2007 (voir S/PV.5663), sous présidence britannique du Conseil, l'importance du lien entre changements climatiques et paix et sécurité est aujourd'hui plus pertinente que jamais. Afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations en Afrique, notamment dans la région du bassin du lac Tchad, il convient d'aborder ce lien avec plus d'efficacité.

Nombre des pays vulnérables aux changements climatiques n'ont pas les capacités requises pour faire face aux risques sécuritaires liés au climat, et ont besoin d'une aide de la communauté internationale. Certains outils sont disponibles ; l'essentiel est de les utiliser.

Pour comprendre les conséquences des changements climatiques en temps de conflit armé, notamment dans la région du Sahel, il est fondamental d'avoir accès à des données. Nous avons besoin d'informations fiables et précises. En conséquence, il importe d'améliorer la collecte et la qualité des données et de rechercher, entre autres, des solutions novatrices pour analyser le rôle aggravant que jouent les changements climatiques dans le contexte des conflits armés et des situations d'urgence humanitaire. Cela permettra d'améliorer à la fois l'évaluation et la gestion des risques. Cela fera aussi que l'on prenne systématiquement en compte les risques de sécurité liés au climat dans les travaux du Conseil de sécurité – une démarche qui est urgente et une idée qui pourrait devenir réalité si le Conseil de sécurité recevait du Secrétaire général des rapports systématiques concernant les risques de sécurité liés au climat.

Il est clair que les changements climatiques posent une menace réelle et contemporaine à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans de nombreuses régions du monde, y compris la région du Sahel. Les populations qui dépendent d'activités économiques telles que l'agriculture, l'élevage et la pêche sont extrêmement exposées à de tels risques et sont touchées par l'insécurité alimentaire. Les changements climatiques génèrent une concurrence pour le contrôle des ressources énergétiques et naturelles. Il importe donc d'établir des politiques bien conçues de gestion des ressources et d'investir dans le renforcement de la résilience des régions les plus touchées.

Néanmoins, les répercussions des risques de sécurité liés au climat ne constituent pas uniquement un problème local ou national, mais un phénomène qui dépasse les frontières, et celui-ci s'aggrave de jour en jour dans les régions où les frontières sont perméables et où l'autorité de l'État est insuffisante. En conséquence, une coordination dûment multilatérale et une action humanitaire inflexible sont nécessaires, notamment une meilleure application du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour lutter efficacement contre les menaces à la sécurité que posent les changements climatiques dans la région du bassin du lac Tchad, il faut une collaboration globale aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'une coordination et une intégration renforcées au sein de l'ONU, de ses organismes et de ses missions.

Enfin, nous devons poursuivre nos efforts pour trouver des solutions appropriées. Ce n'est pas du rafistolage, mais c'est le seul moyen d'aller de l'avant.

Annexe 11**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je voudrais saluer votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre, et féliciter la présidence nigérienne pour l'organisation de ce débat, qui vient après les réunions tenues à l'initiative de l'Allemagne au mois de juillet (voir S/2020/751) et de la France en avril dernier (voir S/2020/340). Cela démontre l'intégration de la dimension environnementale dans la prévention des conflits et le règlement des crises. C'est devenu une réalité pour le Conseil de sécurité.

Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et Inna Modja se sont exprimés avec beaucoup de conviction. Les conséquences des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sont considérables : ils engendrent des déplacements de populations, une augmentation du niveau d'insécurité alimentaire et sanitaire et des déséquilibres nutritionnels, économiques, démographiques et sociaux. Le Sahel en est malheureusement l'illustration parfaite et les populations en ont pris la mesure. Ainsi, l'Agence française de développement soutient plusieurs organisations non gouvernementales sahéniennes qui sont à l'avant-garde de la lutte contre la désertification à travers des projets régionaux comme la Grande Muraille verte. C'est un projet ambitieux, à la mesure des défis de la région.

En appui aux populations et autorités qui sont en première ligne, bien entendu, nous avons besoin d'une diplomatie préventive qui intègre l'ensemble des facteurs déstabilisateurs, y compris ceux liés aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. Ce sera mon premier point.

Il nous faut anticiper les conséquences humanitaires des catastrophes environnementales. Nous ne partons pas de zéro. Depuis 10 ans, l'Union européenne et l'ONU ont établi un partenariat pour renforcer les capacités en matière de prévention des conflits et de gestion des terres et des ressources naturelles. Cela doit devenir plus systématique.

Nous devons aller plus loin et nous doter d'outils d'analyse : 2 500 conflits sont liés aux combustibles fossiles, à l'eau, à la nourriture et aux terres, avec des conséquences humanitaires déjà terribles qui seront plus encore déstabilisatrices dans le futur. Pour ne pas être pris de court et permettre au Conseil de sécurité de réagir à temps, la France souhaite que le Secrétaire général puisse présenter, tous les deux ans, un état des lieux des risques pour la paix et la sécurité internationales que font peser les impacts des changements climatiques dans toutes les régions du monde, et à différents horizons de temps.

En complément, il est indispensable d'évaluer les risques de dommages environnementaux dans les situations humanitaires fragiles. Ce sera mon second point.

Le cas du pétrolier *FSO SAFER* au Yémen témoigne de l'acuité et de l'urgence du problème : le pétrolier fait peser un risque immense sur l'écosystème et la biodiversité, ainsi que sur la santé et les moyens de subsistance de millions de personnes dans les États côtiers de la Mer Rouge déjà frappés par les conflits et les catastrophes écologiques. C'est en particulier le cas du Yémen. Il y a urgence à ce que les équipes des Nations Unies puissent enfin avoir accès à ce pétrolier.

Enfin, il convient d'intégrer systématiquement les enjeux climatiques et environnementaux dans la conception des interventions des forces armées et de

sécurité lors d'opérations de secours humanitaire après une catastrophe naturelle ou lors d'opérations de maintien de la paix. La prise en compte des réfugiés climatiques et environnementaux est un enjeu global qui requiert des efforts considérables de coordination entre tous les acteurs, notamment de terrain.

C'est également dans cette optique que nous poursuivons un travail de réflexion afin d'ajuster nos instruments humanitaires afin de mieux anticiper et prendre en compte les éventuelles conséquences environnementales et climatiques de toute action humanitaire sur le terrain.

La protection de l'environnement exige donc le plein investissement de tous et une plus grande coopération internationale car en dépendent la reconstruction et la paix durable. Soyez assurés que la France, en lien avec ses partenaires, entend poursuivre ses efforts en ce sens.

Annexe 12

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie tient en premier lieu à remercier la présidence d'avoir convoqué cette réunion aujourd'hui. Je salue la participation du Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger, S. E. M. Kalla Ankourao, à la présente réunion. Je salue également la participation de Sir Louis Straker, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'intégration régionale de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et de S. E. Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État du Royaume-Uni chargé de l'Asie du Sud et du Commonwealth.

Je remercie également les intervenants, à savoir M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ; et M^{me} Inna Modja, Ambassadrice de la Terre de la CNULCD.

Dans le monde entier, nous voyons se multiplier les effets néfastes de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, qui touchent les populations et leurs moyens de subsistance. Ils sont devenus un facteur aggravant qui non seulement peut prolonger les conflits, mais qui menace également de faire reculer la croissance économique et le développement. Dans ce contexte, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons améliorer le partenariat, la coopération et le partage d'informations. La dégradation de l'environnement et ses conséquences sur la sécurité sont en effet un domaine complexe qu'aucun acteur ne peut aborder seul. Un véritable partenariat entre l'ONU et ses partenaires est essentiel pour comprendre la cause profonde des conflits et les effets de la dégradation de l'environnement sur ce plan. Il s'agit de la première étape pour trouver une solution adaptée et sur mesure. Les priorités doivent être fixées dans les endroits où les risques climatiques se conjuguent à une situation sécuritaire précaire, comme dans le bassin du lac Tchad et le Sahel, où aujourd'hui près de 10 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire en raison de la persistance des conflits armés de la dernière décennie. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la fragilité. Je voudrais me faire l'écho de M. Peter Maurer lorsqu'il dit que « [I]a construction de communautés résilientes et les efforts visant à protéger ces communautés contre la violence sont essentiels » (*Annexe 1*). En effet, il est capital d'aider ces communautés à renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience en fonction de leurs besoins et priorités.

Deuxièmement, il est important d'intégrer la dégradation de l'environnement et les changements climatiques dans le continuum de la paix. Pour ce faire, nous avons besoin d'une forte synergie au sein du système des Nations Unies. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reste le principal forum pour traiter les changements climatiques. Nous attendons des pays qu'ils respectent l'Accord de Paris, y compris ses engagements financiers, et qu'ils versent leurs contributions nationales.

Parallèlement, le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui est actuellement à l'examen, ne doit pas hésiter à prendre en compte les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Grâce à cette synergie, nous pouvons trouver une stratégie de réponse intégrée.

Troisièmement, le rôle des organisations régionales est crucial. Le Conseil de sécurité a reconnu les efforts de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que le rôle de chef de file joué

par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui ont mené des initiatives pour relever les défis de sécurité dans la région. Alors que des élections doivent se tenir cette année dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la situation politique s'en trouve très souvent encore plus fragilisée. En cette année d'aboutissement de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020, la pression est forte pour que la CEDEAO et l'Union africaine redoublent d'efforts. Ils ont besoin de notre soutien ferme et collectif. Les solutions africaines aux problèmes africains sont un concept important qui doit être appuyé au niveau international. Nous continuons à encourager les partenariats mondiaux et multipartites, ainsi que les acteurs régionaux.

Pour terminer, qu'il me soit permis de répéter ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré à l'occasion d'un débat similaire en janvier 2019 :

« Les changements climatiques sont une réalité et ils se produisent maintenant... l'Indonésie est prête à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques » (*S/PV.8451, p. 12-13*).

Annexe 13**Déclaration de M. Dmitry Chumakov, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Il est indéniable que la dégradation de l'environnement aggrave fortement les défis socioéconomiques dans certains pays et régions. La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui est particulièrement vulnérable face aux défis liés au climat, en est un bon exemple. Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont poussé nos collègues du Niger à organiser la présente réunion. Rien qu'au Niger, selon Reuters, le désert du Sahara continue de s'étendre à un rythme de 48 kilomètres par an, dégradant encore plus les terres et éliminant les moyens de subsistance déjà rares d'une population qui croît rapidement. Même le peuple bleu du désert, les Touaregs, doit s'adapter et se déplacer plus au sud en raison du manque de pâturages et de sources d'eau. Nous partageons les préoccupations soulevées par la présidence et la nécessité pour la communauté mondiale de traiter les questions connexes de manière prioritaire et dans des formats appropriés.

Cependant, nous devons encore une fois exprimer nos doutes quant au fait que le Conseil de sécurité soit la bonne plateforme pour un débat générique sur l'environnement. À cet égard, nous voudrions rappeler les points suivants.

Il n'y a pas de lien automatique entre les questions environnementales, y compris les changements climatiques, et les conflits. Il n'existe pas non plus de preuve concluante, universellement reconnue et scientifiquement étayée selon laquelle les changements climatiques ont une incidence sur les conflits armés.

La situation sociale et économique de chaque pays et sous-région peut être exacerbée par les effets néfastes des changements climatiques et d'autres manifestations de la dégradation de l'environnement. Toutefois, la sécurité et la stabilité subissent souvent les conséquences de causes plus directes, dont pas tous les membres du Conseil ne souhaitent parler. Je pense notamment à l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des États Membres, aux abus ou même à la création de situations de conflit dans le but d'exploiter les ressources naturelles sans le consentement des gouvernements hôtes. Cette situation est non seulement contraire au droit international, mais elle est également source de catastrophes écologiques. Dans ce contexte, nous avons de nombreux exemples en Afrique et au Moyen-Orient. Force est malheureusement de constater que, lorsque le représentant des États-Unis a donné des exemples, il a oublié de mentionner l'occupation des champs pétrolifères syriens. Nous tenons à le souligner, tout comme les méthodes barbares de production de pétrole, qui risquent de provoquer une catastrophe écologique dans le nord-est de la Syrie.

Un autre moyen d'ingérence est la pression économique et politique sous diverses formes. Cela inclut l'application de mesures coercitives unilatérales sans mandat du Conseil de sécurité. Ces mesures compromettent particulièrement la capacité des pays en développement de réaliser les objectifs de développement socioéconomique et de protection de l'environnement, et entravent leur participation aux efforts collectifs de lutte contre les changements climatiques. La prise en compte des aspects environnementaux en soi peut donc être sélective et éluder le contexte plus large.

Aider les pays en développement dans leurs efforts de développement durable, y compris la protection de l'environnement, tant en général que dans les situations d'après-conflit, est une tâche qui incombe au système de développement des Nations Unies et aux coordinateurs résidents, qui s'appuient sur des mandats

intergouvernementaux et des conclusions scientifiques pertinentes. Les pays donateurs ne doivent pas se soustraire à leurs engagements en matière d'aide. Afin de réduire au minimum les effets sur l'environnement, il est nécessaire d'aider les pays à renforcer leur résilience.

Quant au droit international humanitaire, que la présidence a inclus dans la note de cadrage (S/2020/882, annexe) pour notre débat d'aujourd'hui, il est également bien connu qu'il interdit l'utilisation de méthodes de guerre qui sont destinées à causer ou dont on peut attendre qu'elles causent des dommages à l'environnement naturel. Toutefois, cette interdiction ne peut empêcher les effets graves des conflits armés sur l'environnement naturel, quel que soit le niveau d'adhésion à cette importante règle. À cet égard, il est primordial que le Conseil de sécurité concentre ses efforts sur l'accomplissement de sa fonction essentielle de maintien de la paix et de la sécurité internationales sur la base de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, il contribuera certainement à la protection de l'environnement.

Annexe 14

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord de féliciter le Niger de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, ainsi que de l'organisation de la présente réunion qui vise à mettre en évidence les conséquences potentielles de la dégradation de l'environnement sur les situations de paix et de sécurité. Nous sommes ravis de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le Conseil de sécurité alors que nous abordons cette importante question.

Nous remercions également de leurs exposés M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge, et M^{me} Inna Modja, Ambassadrice de la Terre et militante du climat. Nous remercions en outre les ministres qui sont présents aujourd'hui.

Il est certainement nécessaire de mieux comprendre l'impact d'une gouvernance et d'une politique environnementales efficaces et de savoir si cela peut influencer la diminution des conflits et contribuer à la paix et à la sécurité.

L'Afrique du Sud reconnaît que les changements climatiques représentent une menace existentielle pour l'humanité et toutes les autres espèces. En fait, toutes les formes de dégradation de l'environnement requièrent une attention urgente et une réponse multilatérale progressive, ambitieuse et collective de la part de tous les États Membres. L'objectif de développement durable 13, relatif à l'action climatique, ainsi que les 16 autres objectifs de développement durable, restent essentiels à la poursuite efficace par l'ensemble de l'humanité des principes fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – à savoir la réduction de la pauvreté – en ne laissant personne de côté sur la voie du développement durable et en aidant d'abord ceux qui en sont le plus éloignés.

Nous reconnaissons également que des facteurs tels que la sécheresse, la rareté de l'eau, l'insécurité alimentaire et la désertification, qui seraient causés ou exacerbés par les changements climatiques, augmentent le risque de conflits violents. En Afrique, certains éléments indiquent que cela pourrait être le cas dans certaines parties du Sahel et du bassin du lac Tchad, ainsi que dans la Corne de l'Afrique. Dans ces cas, comme ailleurs, les pressions climatiques associées aux changements climatiques sont des menaces ou des multiplicateurs de risques qui aggravent les tensions et les conflits en exerçant une pression supplémentaire sur des ressources rares comme l'eau et les pâturages.

L'impact de la détérioration féroce de la situation climatique au Sahel, dans la région du lac Tchad et ailleurs dans le monde, la désertification, les inondations, les tempêtes de désert et les invasions de criquets pèlerins, outre l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19), ont entraîné des souffrances indicibles pour des millions de personnes, comme nous l'ont dit les experts et les ministres aujourd'hui. Les gens sont en mouvement perpétuel. Les migrants et les personnes déplacées fuient les attaques terroristes pour survivre et espèrent que l'avenir sera radieux alors que le monde se réunira la semaine prochaine pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU sous le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme – faire face à la COVID-19 au moyen d'une réelle action multilatérale ».

Il existe différents aspects de la lutte contre la dégradation de l'environnement. Le premier consiste à s'attaquer à la racine des problèmes de développement qui ont déclenché ce conflit initial. Le deuxième aspect consiste à traiter les conséquences

du déclenchement d'un conflit, que l'on pense être lié aux changements climatiques ou à la dégradation de l'environnement, une fois qu'il a eu lieu et, à cet égard, l'expérience du Conseil de sécurité en matière de gestion des conflits peut être utile. Il est clair qu'une approche globale est nécessaire pour faire face aux ramifications de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité.

À cet égard, nous encourageons le Conseil de sécurité à soutenir les principaux organismes et processus de l'ONU, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que les travaux des organisations régionales concernées, telles que l'Union africaine (UA). Ces collaborations permettront au Conseil de sécurité d'obtenir des informations sur l'impact potentiel des risques de sécurité liés au climat ou à l'environnement dans les situations de conflit.

La CCNUCC jouit d'une adhésion quasi universelle parmi les États Membres, adhère à des principes qui visent à promouvoir l'équité et reconnaît la nécessité de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, ainsi que l'obligation légale de la Convention pour les pays développés de fournir les moyens de soutien à la mise en œuvre à tous les pays en développement. Nous pensons que la CCNUCC et l'Accord de Paris sur les changements climatiques favoriseront également la poursuite des négociations multilatérales sur les changements sensibles que tous les États Membres doivent adopter pour faire face aux changements climatiques, tout en fournissant des mécanismes pour préserver la marge de manœuvre de tous les pays, en particulier des pays en développement, en matière de politique de développement.

L'Afrique du Sud soutient pleinement une approche multilatérale en matière de changements climatiques, fondée sur les principes directeurs de la CCNUCC, qui comprennent l'équité, la différenciation des actions requises entre les pays développés et les pays en développement et la fourniture d'un soutien à tous les pays en développement qui en ont besoin. Au niveau national, nous accordons la priorité à la transition juste vers des modèles de production et de consommation plus équitables et durables. Au niveau continental, l'UA élabore le programme *African Green Stimulus* en tant que contribution à l'effort global de l'UA pour se remettre de la pandémie de COVID-19, en s'attaquant aux trois piliers du développement durable.

Nous continuons à attendre du Conseil de sécurité pour qu'il remplisse son mandat en matière de paix et de sécurité internationales. À cet égard, nous sommes intéressés par les points de vue des membres du Conseil sur la valeur que le Conseil de sécurité pourrait ajouter pour faire face aux effets humanitaires de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité.

Il est clair que ce dont nous avons indubitablement besoin, c'est d'une solidarité mondiale renforcée, étayée par un multilatéralisme efficace, l'ONU assumant un rôle de chef de file.

Annexe 15

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Niger d'avoir organisé cette séance et d'avoir choisi d'axer l'une de ses manifestations phares sur l'impact humanitaire des changements climatiques, un sujet qui mérite une plus grande attention dans nos débats sur le climat et la sécurité. Je remercie les intervenants pour leurs présentations très instructives.

Les changements climatiques ont un impact sur notre environnement. C'est une réalité incontestable basée sur des données scientifiques. Le dérèglement climatique accru et la détérioration croissante de l'environnement touchent de plus en plus de populations partout dans le monde. Toutefois, un tel impact, bien que de nature mondiale, n'est pas ressenti de la même manière par toutes les populations et n'affecte pas nos vies de la même manière. En fait, l'impact le plus sévère est le plus important dans des régions telles que la Somalie, le Yémen, le Soudan et le Sahel, où la capacité des populations à faire face et à s'adapter à ces changements a été fortement réduite.

Comme l'ont clairement décrit les intervenants, les populations les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes vivant dans des zones de conflit ou déjà affligées par des conditions économiques désastreuses, sont touchées de manière disproportionnée par l'impact des sécheresses, des inondations, des tempêtes et de la chaleur et ont une capacité limitée à s'adapter à ces extrêmes et aux risques qui en résultent.

Conjugués à la violence et aux conflits armés, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et la dégradation de l'environnement exacerbent les vulnérabilités existantes et ajoutent à la détresse de ces personnes, rendant leur vie encore plus misérable et aggravant les catastrophes humanitaires auxquelles elles sont confrontées. Une catastrophe alimentaire menace le Yémen.

Lorsque le dérèglement climatique se heurte à des conflits, il ne peut qu'aggraver l'insécurité alimentaire et économique, aggraver les disparités sanitaires et limiter l'accès aux services et ressources de base, tout en affaiblissant dans le même temps la capacité des gouvernements et des institutions à apporter un soutien aux populations locales.

Dans la région du lac Tchad, où plus de 10 millions de personnes dépendent déjà de l'aide humanitaire, les changements climatiques accentuent les tensions autour de l'utilisation de l'eau et des terres, ce qui contribue à accroître les déplacements forcés, surtout dans un contexte de capacité limitée des autorités centrales à contrôler les territoires, à gérer les ressources et à résoudre les tensions.

L'impact de ce chevauchement est très important d'un point de vue humanitaire et nous oblige à adapter notre réponse et notre action aux conditions et aux priorités des populations au-delà des besoins immédiats et d'une action précoce d'une manière plus durable qui aide les communautés touchées par les conflits à mieux résister à la détérioration de l'environnement et à s'adapter aux changements climatiques. Cette réponse doit reposer sur une meilleure compréhension des risques climatiques à court et à long terme. Elle exige une meilleure connaissance des incidences régionales des changements climatiques et des actions plus coordonnées dans plusieurs secteurs et dans de nombreux pays différents, notamment parce que les changements climatiques présentent également des défis qui peuvent aggraver les situations existantes de conflit armé et d'autres situations de violence.

Ce lien entre les changements climatiques et la sécurité est devenu plus évident et de plus en plus reconnu au niveau international. Il doit être examiné plus avant par le Conseil de sécurité car les effets des changements climatiques interagissent de plus en plus avec les causes profondes des conflits et sont des multiplicateurs de risques.

Aujourd'hui, en plus d'une approche adaptée au contexte, nous devons adopter une approche intégrée et systématique des risques de sécurité liés au climat pour permettre au Conseil de sécurité d'apporter des réponses appropriées. Nous devons également intégrer les facteurs de risque climatique à long terme dans l'évaluation et la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Pour prévenir les conflits liés aux risques climatiques, en plus de renforcer la base de données du système des Nations Unies au moyen des données scientifiques et des connaissances pertinentes, nous devons également mettre au point des outils de prévision et des systèmes d'alerte rapide.

Enfin, la Tunisie, en tant que membre du groupe de pays ayant une position commune sur le climat et la sécurité, voudrait rappeler que nous devons rester saisis de ces questions, qui exigent un débat plus approfondi au sein du Conseil de sécurité.

Annexe 16**Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous nous réjouissons de votre présence parmi nous au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, bien que virtuelle. Les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de se pencher aujourd'hui sur cette question très importante. Nous avons été témoins, trop souvent, des cas de dommages environnementaux résultant de conflits armés, et nous savons les effets qu'ils peuvent avoir sur les conditions humanitaires dans des contextes fragiles.

Depuis 2004, lorsque le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, a appelé l'attention sur le lien entre l'environnement, la sécurité et le développement socio-économique, cet organe a examiné divers aspects des effets de l'environnement sur la paix et la sécurité internationales. Et comme nous ne le savons que trop bien, la concurrence croissante pour les ressources en eau et les terres arables joue un rôle majeur dans le déclenchement de conflits tant dans le bassin du lac Tchad que dans la zone des trois frontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Le problème s'est aggravé avec l'apparition d'une multitude d'acteurs non étatiques sur la scène. Les milices et les entités criminelles organisées contribuent à la violence qui détruit l'environnement dans lequel elles opèrent et qui perpétue des crises humanitaires complexes et prolongées.

En temps de conflit, l'exploitation illégale des ressources permet de financer et d'alimenter les conflits, au grand détriment des populations locales. En effet, l'exploitation des ressources naturelles et l'agression environnementale qui en résulte font souvent partie de l'ensemble du cycle du conflit. Le contrôle des ressources minérales, du bois, de la faune, des terres et de l'eau peut rapidement faire l'objet d'une concurrence, leur exploitation peut financer le conflit et la dégradation de l'environnement et les bouleversements sociaux qui en découlent peuvent compromettre les perspectives de paix. Malheureusement, nous avons trop d'exemples de ce phénomène au niveau mondial. En 2017, le soi-disant État islamique a été à l'origine des nuages toxiques d'une grande étendue en incendiant des puits de pétrole et une usine de soufre près de la ville de Mossoul, en Iraq, contaminant le paysage et la population.

Des parties à des conflits ont utilisé des régions névralgiques de la biodiversité comme refuge, comme le parc national de la Garamba, qui borde la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, ainsi que le parc national des Virunga et la réserve de faune à okapis en République démocratique du Congo. Cette situation entraîne la décimation des espèces végétales et animales indigènes protégées en raison du braconnage et du trafic d'animaux sauvages, de l'exploitation forestière illégale et de l'exploitation minière illégale associées à ces conflits.

En Colombie, des groupes armés illégaux continuent de se disputer le contrôle des ressources des zones rurales, dont certaines étaient contrôlées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie avant l'accord de paix de 2016. Les problèmes qui se posent sont notamment liés à l'accaparement des terres et à la déforestation, à l'exploitation minière illégale et à la culture de la coca ainsi qu'à la production de cocaïne. La superficie des zones nouvellement déboisées en 2016 était 44 % plus grande qu'en 2015, et a continué d'augmenter en 2017. En 2018, la déforestation a quelque peu ralenti, mais reste l'un des problèmes environnementaux les plus graves en Colombie.

Au Venezuela, le régime illégitime de Maduro Moros se rend complice de l'exploitation illégale de l'or et en profite. Cette exploitation a des conséquences

dévastatrices pour l'environnement et les populations indigènes dans toute la partie sud du pays. Des groupes criminels armés, dont certains groupes colombiens qui ont été désignés en tant que groupes terroristes, contaminent sans discernement la terre et l'eau, en exportant clandestinement des richesses qui appartiennent de droit à tous les Vénézuéliens.

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont les dommages causés à l'environnement pendant un conflit peuvent prolonger les conséquences de ces conflits sur des personnes innocentes. Même après la fin du conflit, ses effets sur l'environnement peuvent faire qu'il est plus difficile, voire impossible, pour les individus de se remettre des conséquences du conflit, notamment le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers.

Les effets économiques des dommages environnementaux peuvent être ressentis non seulement sous forme de pertes financières directes, mais également de coûts associés à l'assainissement de l'environnement après le conflit. Les États-Unis ont établi des partenariats avec de nombreux gouvernements pour les aider à remédier aux effets des dommages environnementaux liés à des conflits.

En 2018, les États-Unis, par l'intermédiaire du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale de l'Agence des États-Unis pour le développement international, se sont attaqués au trafic d'animaux sauvages par l'Armée de résistance du Seigneur dans les régions du sud-est de la République centrafricaine et du nord-est de la République démocratique du Congo. Les partenaires du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale travaillent en collaboration avec les communautés vivant à proximité des zones protégées concernées du parc national de la Garamba en République démocratique du Congo et de la réserve naturelle de Chinko en République centrafricaine pour lutter contre le braconnage et le trafic d'animaux sauvages, qui constituent une source de financement pour les groupes actifs dans la région.

Ces activités ont permis de remédier aux lacunes en matière de sécurité et de gouvernance et ont porté un coup aux opérations des syndicats organisés transnationaux. Ces programmes permettent de renforcer la gestion des zones protégées du parc tout en renforçant la sécurité et l'état de droit dans la région et permettent aux gardes forestiers de protéger le parc, de poursuivre et d'arrêter les braconniers et les autres auteurs d'activités illicites, et de travailler en collaboration avec les populations environnantes pour conserver et gérer les ressources du parc de manière responsable.

Grâce à ce soutien, le nombre d'éléphants qui ont fait l'objet de braconnage est passé de 100 par an en 2017 à moins de 10 par an au cours des deux dernières années. Le nombre d'attaques menées par l'Armée de Résistance du Seigneur et d'autres groupes armés contre des villages dans la zone d'opération de la Garamba a été réduit de 68 en 2015 à une seule en 2019.

Les États-Unis et la Colombie ont signé un protocole d'accord en 2018 pour lutter contre l'exploitation illégale de l'or en promouvant sa régularisation et en lui donnant un caractère officiel, en déployant des efforts conjoints pour détecter et éliminer l'utilisation du mercure, en renforçant les activités économiques légales de substitution à l'exploitation minière illégale, en intensifiant les efforts pour repérer et surveiller les zones touchées par l'exploitation minière illégale et en renforçant la capacité des forces de l'ordre à prévenir et à combattre les infractions liées à l'exploitation illicite des minéraux, à mener des enquêtes y relatives et à en poursuivre les auteurs. Un protocole d'accord similaire signé avec le Pérou en 2017 a servi de base au protocole d'accord avec la Colombie. Nous travaillons également

avec la communauté internationale pour lutter contre les effets dévastateurs sur l'environnement et la sécurité de l'extraction illicite de l'or au Venezuela, facilitée par le régime illégitime de Nicolás Maduro Moros et d'autres acteurs criminels.

Une question sensible, qui nous touche de plus près aux États-Unis, est celle de la guerre du Viet Nam, au cours de laquelle un défoliant chimique ayant des effets graves et persistants sur la santé humaine a été utilisé. Les États-Unis ont appuyé les efforts déployés par le Viet Nam pour assainir les zones contaminées par la dioxine, ou l'agent Orange. En 2018, un programme d'appui des États-Unis à un projet de 110 millions de dollars sur une période de six ans pour la dépollution de l'aéroport de Da Nang qui avait été contaminé par la dioxine, a pris fin. Le 5 décembre 2019, les États-Unis et le Viet Nam ont annoncé un appui supplémentaire aux efforts de dépollution de la base aérienne de Bien Hoa, et nous nous sommes engagés à verser 300 millions de dollars sur une période de 10 ans pour remettre en état la base aérienne et les zones environnantes.

Enfin, comme nous l'avons justement évoqué cette semaine et comme d'autres l'ont mentionné aujourd'hui, nous devons agir de toute urgence en ce qui concerne le pétrolier *FSO SAFER*, au large des côtes du Yémen. Cette situation pourrait se transformer en catastrophe environnementale d'une rare ampleur. Le Conseil en a été longuement informé : s'il n'y est pas remédié, elle aurait des conséquences environnementales et humanitaires désastreuses, non seulement pour le Yémen, mais aussi pour une grande partie de la région.

Pour terminer, nous exhortons tous les États Membres à ne pas perdre de vue les dimensions environnementales des conflits, ainsi que les effets économiques et sanitaires qui en découlent pour les populations touchées.

Annexe 17**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Viet Nam remercie vivement la présidence nigérienne du Conseil de sécurité et ses dirigeants d'avoir convoqué ce débat opportun. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs contributions éclairantes.

Les changements climatiques sont l'une des plus grandes menaces auxquelles l'humanité soit confrontée. Les effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes fréquents, les pénuries d'eau, la sécheresse, la dégradation des terres, l'élévation du niveau de la mer, entre autres, peuvent entraîner insécurité alimentaire, déplacements à grande échelle et tensions sociales. Ils sont également liés à la dégradation de l'écosystème en conséquence d'une mauvaise gestion et de la destruction subie en période de conflit armé. Ces répercussions humanitaires des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes sont de plus en plus visibles dans de nombreux endroits du monde. Dans les régions du bassin du lac Tchad et du Sahel, la disponibilité des ressources vitales et leur accessibilité sont réduites, et des millions de vies doivent donc dépendre de l'aide humanitaire d'urgence annuelle. À moins d'être éliminés ou atténués, les effets néfastes des changements climatiques sont susceptibles d'aggraver les situations politiques et sécuritaires vulnérables, et de prolonger, d'exacerber, voire de déclencher conflits et instabilité.

Nous sommes convaincus que la gestion des effets néfastes des changements climatiques, de la dégradation des écosystèmes et de leurs risques humanitaires et sécuritaires doit être inscrite dans nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Ma délégation tient à souligner les points suivants.

Premièrement, notre riposte doit susciter la coopération au-delà des frontières. Dans la situation mondiale concurrentielle qui se dessine, on ne saurait trop insister sur l'importance de consolider la coopération internationale. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays en situation de conflit ou d'après-conflit, aux pays ayant des besoins humanitaires, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, qui sont tous particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques mais souvent à la traîne en termes de capacité de réaction.

Deuxièmement, la résilience climatique peut et doit être intégrée dans les stratégies relative à l'aide humanitaire, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, ainsi qu'aux stratégies d'après-conflit. Nous nous félicitons des progrès que le Conseil a faits pour reconnaître les effets néfastes des changements climatiques dans 13 résolutions consacrées à des pays spécifiques. Nous notons que huit des 10 plus grandes opérations de paix multilatérales sont déployées dans des pays fortement exposés aux changements climatiques. Il est crucial que le Conseil fonde ses délibérations et ses actions sur les connaissances scientifiques et sur d'amples données probantes, et qu'il adapte son approche des États touchés par un conflit. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies peuvent contribuer à renforcer l'analyse du Conseil s'agissant des risques que les changements climatiques recèlent pour la sécurité et l'aide humanitaire dans les situations inscrites à son ordre du jour.

Troisièmement, la riposte du Conseil face aux changements climatiques doit être coordonnée avec les autres pans du système des Nations Unies et tous ses partenaires. À cet égard, nous tenons à mettre en exergue le resserrement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour renforcer la résilience

et les capacités d'adaptation régionales. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous avons fait du renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ses effets une des mesures stratégiques du Plan de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN pour 2025. La coopération entre l'ONU et l'ASEAN à cet égard peut être envisagée plus avant.

Enfin – et surtout – , les efforts internationaux pour remédier aux risques humanitaires et sécuritaires des changements climatiques, notamment la dégradation des écosystèmes, doivent respecter pleinement la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont inscrits, ainsi que les autres règles du droit international, y compris le droit international humanitaire. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques doivent continuer de guider les réponses nationales et mondiales et il est essentiel que nos engagements au titre de ces accords soient respectés.

Le Viet Nam est l'un des pays les plus lourdement touchés par les effets néfastes des changements climatiques. Nous appuyons les efforts visant à relever les défis liés au climat, notamment au Conseil de sécurité. Nous croyons fermement que, pas plus que la consolidation de la paix et la sécurité, la lutte contre les changements climatiques ne pourra être remportée par un quelconque pays agissant seul. L'heure est venue d'agir de concert, d'unir nos efforts et de nouer des partenariats inclusifs pour relever ce défi mondial.

Annexe 18

Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir convoqué un débat sur les liens entre les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et la paix et la sécurité internationales, en mettant un accent particulier sur la région du Sahel.

Les répercussions humanitaires des phénomènes naturels – hausse des températures moyennes, élévation du niveau de la mer, ouragans, tremblements de terre, sécheresses, désertification et érosion des sols, entre autres – exigent une attention et un examen minutieux de la part de la communauté internationale.

Avec l'appui des organisations multilatérales et régionales, les États Membres ont le devoir d'aider, dans toute la mesure de leurs moyens, les pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays enclavés, pour atténuer les souffrances de leurs populations, en particulier les plus démunies.

Avant d'examiner les réponses de la communauté internationale face aux effets humanitaires de la dégradation de l'environnement en période de paix et de sécurité, il faut également souligner la souveraineté de l'État sur la gestion des ressources naturelles et sa responsabilité principale de veiller à ce que les activités relevant de sa juridiction ne provoquent pas de dommages à l'environnement d'autres États ou de zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Le Brésil est conscient du fait que les phénomènes naturels – d'origine humaine ou autre – peuvent être, au cas par cas, un facteur d'aggravation des problèmes liés à la sécurité. Les conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement ont été particulièrement graves dans la région du Sahel, où d'autres facteurs tels que la pauvreté, les inégalités sociales, la faiblesse de la gouvernance, les divisions ethniques, l'insécurité alimentaire, la transhumance et l'extrémisme violent jouent également un rôle clef. Cette convergence de facteurs a conduit au nombre record de 24 millions de personnes – dont la moitié sont des enfants – ayant besoin d'une assistance et d'une protection salvatrices au Sahel en juin dernier, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Face à cette réalité complexe et multiforme, l'incidence aggravante de la dégradation de l'environnement sur les situations de conflit et d'après-conflit doit être traitée par le Conseil de sécurité au cas par cas, en tenant compte des spécificités nationales et locales. La résolution 2349 (2017) a été une étape importante à cet égard car elle a été la première à reconnaître que des facteurs environnementaux pouvaient jouer un rôle dans la détérioration des conditions de sécurité, en l'occurrence dans la région du bassin du lac Tchad.

Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives en confondant corrélation et causalité s'agissant des liens qui unissent l'environnement et les programmes relatifs à la paix et la sécurité internationales. Plutôt que mettre l'accent sur l'incidence de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité, le Brésil considère qu'il est d'autant plus important de comprendre les conséquences néfastes des conflits armés sur l'environnement et la manière dont ils affectent à leur tour la population.

En outre, les opérations de maintien de la paix doivent tenir compte de leur impact potentiel sur l'environnement, dans la perspective de réduire leur empreinte écologique sur le terrain et de contribuer à la santé, la sûreté et la sécurité des communautés locales. Dans ce contexte, nous renvoyons aux efforts visant à définir des directives concernant les pratiques environnementales dans les missions

déployées sous l'égide des organisations internationales, sur la base de l'expérience brésilienne couronnée de succès au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

En outre, du point de vue du Brésil, les changements climatiques et les défis environnementaux sont des phénomènes qui ne peuvent avoir de solution militaire. Ce sont des défis qui doivent être relevés principalement au moyen d'outils de développement, en évitant de leur donner un caractère indûment sécuritaire.

Le système des Nations Unies s'appuie sur toute une série d'instances et d'organismes chargés de traiter les questions environnementales, notamment le Conseil économique et social, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Une réflexion similaire doit être menée sur les aspects strictement humanitaires de la question. Les crises humanitaires exigent une coopération étroite entre les acteurs de l'aide humanitaire, de la consolidation de la paix et du développement, et cela est particulièrement vrai au Sahel.

Cependant, nous devons également reconnaître que tout flou qui s'installerait entre l'aide humanitaire et les opérations militaires présente un risque pour l'action humanitaire fondée sur des principes et, indirectement, pour l'accès humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire. Dans les conflits armés, il est important que toutes les parties respectent leurs obligations en matière de protection de l'environnement conformément au droit international humanitaire et aux autres régimes juridiques applicables. Dans un rapport datant de mai de cette année, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déclaré que la politisation et la militarisation constituent des menaces majeures pour l'action humanitaire au Sahel.

Les crises humanitaires liées aux conflits armés ont, bien sûr, déjà été débattues au Conseil de sécurité, principalement en rapport avec les questions d'accès humanitaire dans des situations de conflit spécifiques. Si le Conseil a un rôle important à jouer à cet égard, comme c'est le cas pour les questions environnementales, la communauté internationale dispose d'instances et d'organismes conçus pour traiter tous les aspects des questions humanitaires, comme la Troisième Commission de l'Assemblée générale ou le débat annuel consacré aux affaires humanitaires au Conseil économique et social, qui comprenait cette année une manifestation sur les défis interdépendants auxquels est confronté le Sahel, et le Ministre nigérien de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes y a d'ailleurs largement contribué. En outre, la Commission du droit international étudie actuellement le thème de la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés, une question dont la complexité ne saurait être surestimée.

Il incombe aux États Membres de faire preuve de vigilance en ce qui concerne la répartition des tâches entre les différents organes du système des Nations Unies, en recherchant les synergies et les complémentarités, tout en préservant leurs compétences et leurs mandats respectifs. On ne le soulignera jamais assez, le Conseil de sécurité est chargé de répondre aux menaces concrètes à la paix et à la sécurité internationales qui nécessitent une attention immédiate de la part de la communauté internationale. S'il existe des liens entre les activités du Conseil et les questions environnementales et humanitaires, d'autres instances qui comptent un nombre de membres plus important et plus représentatif ont pour mandat principal de traiter ces questions de manière globale. Détourner l'attention du Conseil vers des questions qui dépassent le mandat qui lui est confié dans la Charte des Nations Unies, aussi critiques soient-elles – et elles le sont souvent – est contre-productif et potentiellement préjudiciable au bon fonctionnement du mécanisme multilatéral.

Annexe 19

Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et, mon propre pays, le Danemark. Nous nous réjouissons de constater que le Conseil de sécurité accorde une attention soutenue à la dynamique de paix et de sécurité associée aux changements climatiques, et nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de nous exprimer sur la question des effets humanitaires découlant de la dégradation de l'environnement.

Les changements climatiques sont un multiplicateur de risques. Si les implications sécuritaires et le coût humain des changements climatiques sont de plus en plus évidents, la présence de conflits armés affaiblit les mécanismes d'adaptation des populations pour y faire face. La dégradation de l'environnement et les incidences climatiques aggravent les causes profondes de la fragilité, exacerbent les tensions liées à la rareté ou à la détérioration des terres et des ressources en eau, et constituent les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire. Pris ensemble, ces facteurs risquent de déclencher ou d'aggraver les conflits, les déplacements et les migrations, d'annuler les gains durement acquis en matière de consolidation de la paix et de développement, et d'accroître l'ampleur des difficultés humanitaires, comme on le voit au Yémen, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, où des millions de personnes sont au bord de la famine. Les changements climatiques constituent également un moteur clef de la perte de biodiversité, qui est l'une des causes profondes de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons actuellement, ainsi que de ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures urgentes pour faire face aux risques de sécurité liés au climat de manière cohérente et interdépendante. Nous voudrions souligner trois éléments clefs.

Premièrement, une prévention et une gestion efficaces des conflits tenant compte du climat exigent des analyses fondées sur le contexte. L'ONU doit collaborer avec les gouvernements, les organisations régionales, les acteurs du climat, y compris les services météorologiques, et la société civile pour améliorer les outils d'alerte précoce et les modèles de prévision des conflits qui intègrent systématiquement les informations climatiques dans les analyses des conflits et les plans opérationnels. Le mécanisme de sécurité climatique peut jouer un rôle d'appui et de coordination à cet égard. Il faut également que l'analyse des conflits soit intégrée dans les scénarios climatiques, ainsi que dans les efforts d'atténuation et d'adaptation, et nous appuyons les initiatives visant à rendre obligatoire un rapport régulier et détaillé du Secrétaire général sur le lien entre le climat et la sécurité.

Deuxièmement, si nous voulons faire face durablement aux risques de sécurité liés au climat, nous devons investir davantage dans la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux chocs climatiques, les activités de renforcement de la résilience, les capacités d'adaptation et une meilleure prise en compte des risques de conflit dans l'ensemble du système. À cette fin, il est essentiel de favoriser une approche intégrée à l'échelle du triptyque action humanitaire, développement et consolidation de la paix : cela va de la manière dont nous finançons les analyses conjointes à la façon dont nous travaillons sur le terrain. L'appui continu aux crises prolongées doit être combiné avec une approche à plus long terme axée sur le développement. Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les conflits doivent être pris en compte dès le départ dans la planification et la mise en œuvre des interventions d'urgence afin d'atténuer plus efficacement leurs effets combinés.

Pour passer d'une réponse réactive à une réponse proactive, nous devons investir dans des stratégies de sauvegarde des fonctions et des services écosystémiques, ainsi que dans des systèmes alimentaires durables à long terme, la protection sociale, le développement des compétences et la création d'emplois axés sur le renforcement de la résilience à long terme des communautés dans les zones sensibles au climat et touchées par des conflits, dont les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables pourraient sinon être déplacées ou contraintes de migrer. Une bonne gouvernance et des institutions fortes et réactives sont également essentielles pour renforcer la résilience aux risques de sécurité liés au climat. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe fournissent le schéma directeur de ces efforts.

Troisièmement, bien que le droit international humanitaire interdise les attaques délibérées contre l'environnement naturel qui causent de graves dommages à l'environnement naturel et à la santé de la population, ces attaques se poursuivent. Le Conseil traite déjà les questions liées aux conflits et aux ressources naturelles, mais pourrait également servir de plateforme pour compléter les discussions juridiques et politiques internationales en cours dans un cadre cohérent, faisant ainsi le lien entre les travaux de la Commission du droit international, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, entre autres. À cet égard, nous nous félicitons des travaux en cours de la Commission du droit international sur la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés, ainsi que de la mise à jour des lignes directrices du Comité international de la Croix-Rouge sur la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés, sans oublier d'autres initiatives récentes.

Nous savons que, pour être efficaces, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des conflits doivent être fondées sur les besoins et les réalités des populations touchées. Les femmes et les filles sont des acteurs importants pour la recherche de solutions et sont souvent touchées de manière disproportionnée par les risques de sécurité liés au climat. Une approche multipartite fondée sur les droits, qui favorise une participation inclusive et véritable des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés, doit être au cœur de la réponse.

Pour terminer, la prise en compte du lien entre le climat et la sécurité nécessite une approche à l'échelle du système, englobant l'ensemble du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales. L'interconnexion entre les changements climatiques, la fragilité et les conflits souligne l'urgence de mettre en œuvre de manière intégrée l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la thématique de la pérennisation de la paix.

Annexe 20

Déclaration de M. Taye Atskeselassie Amd, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter le Niger pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois historique dans le long parcours de l'Organisation des Nations Unies. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé. Nous remercions tous les intervenants.

Les changements climatiques sont l'une des plus grandes menaces auxquelles l'humanité est confrontée. Les catastrophes d'origine climatique, telles que les crues soudaines, les cyclones, les vents violents, les pluies diluviennes, la sécheresse persistante et les invasions de criquets, bouleversent la vie de millions de personnes dans le monde entier. Nos aspirations collectives à la paix et au développement sont mises à rude épreuve par les tensions induites par le climat.

En effet, nous ne pouvons pas dissocier les changements climatiques du développement socio-économique. La croissance démographique, les migrations, l'expansion de l'agriculture et l'industrialisation conduisent souvent à la surexploitation des ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement et à la perte d'écosystèmes.

Comme nous le savons tous, la concurrence pour des ressources de plus en plus rares exacerbe les tensions entre les communautés, ce qui entraîne des conflits et des besoins humanitaires croissants. Des millions de personnes, y compris dans mon propre pays, dépendent déjà d'une aide humanitaire d'urgence annuelle. Avant même que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne frappe, on prévoyait que cette tendance allait s'aggraver dans les décennies à venir. Nous croyons que pour inverser cette tendance et faire face aux effets multidimensionnels des changements climatiques, des actions mondiales concertées sont nécessaires et un véritable engagement doit être pris en faveur du multilatéralisme.

Il est clair que les changements climatiques exacerbent les défis nouveaux et existants. Leur impact dépasse les frontières nationales. La nature transfrontalière des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement devrait donc nous obliger à poursuivre une coopération solide à tous les niveaux en matière d'atténuation et d'adaptation ainsi que de stratégies d'utilisation et de gestion des ressources naturelles.

La santé et l'avenir de notre environnement dépendent des efforts collectifs et coordonnés des États Membres et des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Les pauvres, en particulier dans les pays les moins avancés, contribuent peu au problème, mais ils font les frais des catastrophes provoquées par les changements climatiques. Pour atténuer ces catastrophes, les pays en développement ont besoin d'une aide en vue de renforcer les capacités d'évaluation des risques, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de renforcer la résilience locale face à l'évolution du climat et de l'environnement. Les efforts régionaux de lutte contre la désertification et la sécheresse, tels que l'initiative Grande Muraille verte dirigée par l'Union africaine, qui s'efforce de faire pousser des arbres et d'autres types de végétation dans tout le Sahel, et de Dakar à Djibouti, doivent être encouragés et soutenus.

Le Conseil de sécurité devrait explorer des mécanismes pour aider les pays et les régions les plus vulnérables, notamment par le biais d'efforts visant à intégrer les conséquences de la dégradation de l'environnement dans le dispositif de consolidation de la paix. Au Sahel, dans la région du lac Tchad et dans les pays de la Corne de l'Afrique, les effets déstabilisateurs des changements climatiques ont

ralenti les progrès vers la paix et la prospérité. Il est important que la communauté internationale reconnaisse le fait que les changements environnementaux, les problèmes économiques menaçant la vie et le manque de cohésion sociale ont permis à des groupes terroristes tels que Boko Haram et les Chabab d'exploiter les véritables griefs et les besoins de développement des communautés locales.

Pour relever ces défis, les efforts de consolidation, de prévention et de maintien de la paix de l'ONU doivent intégrer des programmes tels que les projets à impact rapide dans leurs priorités et mandats respectifs afin de soutenir les efforts locaux visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et les facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement. Ce n'est pas une coïncidence que huit des 10 plus grandes opérations de paix multilatérales soient déployées dans des pays fortement exposés aux changements climatiques.

Les changements climatiques doivent occuper une place importante dans toutes nos interventions politiques aux niveaux national, régional et international. En Éthiopie, nous prenons des mesures pratiques pour lutter contre les facteurs écologiques qui dégradent l'environnement, notamment la désertification, le manque ou la perte d'eau, l'érosion des sols et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

À cet égard, l'initiative Green Legacy (patrimoine vert), lancée en 2018, n'est pas un simple programme de conservation ou de reboisement. Elle fait partie de notre plan décennal de développement national, qui prévoit une économie verte et résiliente face aux changements climatiques. Le plan encourage une agriculture résiliente face aux changements climatiques afin de prévenir la détérioration des écosystèmes, y compris la récupération assistée des petites sources et des zones humides. C'est un impératif national pour nous.

Nous croyons fermement que notre capacité à mettre fin à la faim et à la pauvreté, à assurer l'accès à l'assainissement et à l'énergie durable, et à garantir un travail décent aux jeunes et aux femmes dépendent des mesures que nous prenons aujourd'hui. Nous devons sensibiliser le public aux dangers des changements environnementaux et faire en sorte que nos citoyens fassent partie de la solution. C'est pourquoi nous avons mobilisé des Éthiopiens de tous horizons dans le cadre de l'initiative « Green Legacy », en plantant 5 milliards de jeunes plants d'arbres rien que cette année, même en dépit de la pandémie de COVID-19. C'est désormais une tradition annuelle, et nous constatons un changement d'attitude encourageant envers l'environnement et la conservation. Notre objectif est de 20 milliards de plants d'ici 2024.

Notre effort pour surmonter les défis multiformes liés au climat dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Corne de l'Afrique mérite l'attention et un soutien solide de la part de nos partenaires. Les inondations en Éthiopie, au Soudan, au Soudan du Sud, en Somalie et au Kenya ont déplacé des dizaines de milliers de personnes déjà vulnérables. L'infestation massive de criquets pèlerins dans toute la région a également laissé des communautés déjà en situation d'insécurité alimentaire dans une situation désastreuse. La perte de bétail dans ces communautés déplacées nécessite une forte intervention de repeuplement afin de prévenir les conflits liés aux ressources et les migrations incontrôlées.

Enfin, pour reconstruire en mieux après cette pandémie, tous les États Membres doivent redoubler d'efforts multilatéraux afin de respecter les engagements que nous avons pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait, ces dernières années, accordé à cette question l'attention qu'elle mérite. C'est un domaine dans

lequel le système des Nations Unies dans son ensemble doit, à notre avis, continuer à renforcer la coopération et les partenariats en vue d'apporter une aide considérable au renforcement des capacités nécessaires aux efforts nationaux et régionaux.

L'Éthiopie reste pleinement engagée à faire son possible pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements internationaux et régionaux relatifs aux effets des changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

Annexe 21

Déclaration de la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous saluons l'initiative de la République du Niger de tenir un débat public sur l'importante question : effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Les conséquences néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement demeurent de la plus haute importance pour l'Union européenne (UE) et ses États membres, car elles compromettent la paix et la sécurité, le développement durable mondial, la sécurité hydrique, la santé, la prospérité économique, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Les changements climatiques posent une menace existentielle pour l'humanité et la biodiversité dans tous les pays et régions et nécessite une réponse collective urgente.

Dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la diplomatie climatique, de janvier 2020, les États membres de l'UE ont une nouvelle fois reconnu que les changements climatiques multiplient les menaces pour la stabilité et la sécurité internationales, touchant en particulier les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

L'UE reconnaît que les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques non seulement augmentent le risque de crises humanitaires, de déplacements et de conflits – en particulier dans les États fragiles – mais qu'ils sont également ressentis plus fortement par les populations déjà touchées par ces crises, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les autres personnes en situation de vulnérabilité. Cela est devenu particulièrement évident dans les zones de conflit touchées par des sécheresses et des inondations, comme le Sahel, le nord-est du Nigéria, la Somalie, le Yémen et le Soudan du Sud. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques et des catastrophes ; leur participation aux processus de prise de décision est essentielle pour renforcer la résilience de tout le monde.

La protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques au moyen d'une action mondiale et la gestion durable des ressources naturelles sont des moyens de promouvoir la paix, la sécurité et des moyens de subsistance durables.

L'Union européenne a pris l'engagement de lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement grâce à une politique ambitieuse d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ce phénomène, ainsi que de protection de l'environnement au niveau mondial, comme le prévoit le pacte vert pour l'Europe. La réduction des émissions pour parvenir à une Union européenne climatiquement neutre d'ici à 2050, l'amélioration de la durabilité et de l'efficacité énergétiques, la mise en place d'une économie circulaire et efficace en termes de ressources et l'inversion de la perte de biodiversité permettront en fin de compte de renforcer la résilience au niveau mondial et de réduire les risques de différends relatifs aux ressources naturelles à l'avenir.

Conformément à l'approche de l'Union européenne, la coopération mondiale et les cadres multilatéraux, notamment les trois Conventions de Rio, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de

catastrophe et la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe, peuvent permettre d'atténuer les risques climatiques et de réduire les pressions exercées sur l'environnement avec plus d'efficacité.

On peut éviter que les dangers ne se transforment en catastrophes grâce au renforcement de la résilience et à des mesures de réduction des risques par anticipation, des mécanismes d'alerte rapide et une action rapide. Le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes à l'échelle mondiale est une priorité pour l'Union européenne, qui appuie notamment les efforts des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, qui sont extrêmement vulnérables face aux catastrophes, aux changements climatiques, aux inondations et à la sécheresse, ainsi qu'aux menaces pesant sur la sécurité de l'eau. Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne renforce ses capacités d'adaptation et sa résilience et réduit sa vulnérabilité face aux changements climatiques grâce à une nouvelle stratégie européenne plus ambitieuse en matière d'adaptation aux changements climatiques, qui sera adoptée au début de 2021. L'engagement de l'Union européenne à appuyer l'action internationale en matière de climat va de pair avec un appui financier, étant donné qu'au moins 25 % des contributions financières de l'Union européenne en matière de coopération au développement sont allouées aux changements climatiques.

L'approche de l'Union européenne en ce qui concerne le lien entre le développement humanitaire et la paix vise à s'attaquer aux causes profondes des conflits et des déplacements forcés, y compris les déplacements liés aux catastrophes, et à réduire au minimum leurs conséquences. Le renforcement de la résilience des individus et des communautés est au cœur de l'appui apporté par l'Union européenne. Les évaluations des risques et des conséquences peuvent permettre de mieux anticiper les problèmes potentiels liés au climat ou aux catastrophes qui pourraient provoquer des déplacements. L'Union européenne appuie les efforts visant à examiner comment les cadres juridiques existants pourraient être appliqués plus efficacement aux déplacements liés à l'environnement, à identifier les lacunes et à renforcer les orientations dans ce domaine, sans étendre le champ d'application de certains instruments juridiques tels que la Convention de Genève de 1951. L'aide humanitaire de l'Union européenne ne sert pas seulement à aider les populations déplacées à la suite d'une catastrophe, mais appuie également les capacités locales de réduction des risques, de préparation et d'action rapide face à l'augmentation des risques.

Nous devons intégrer les risques de dégradation du climat, de l'eau et de l'environnement en tant que multiplicateurs de menaces dans notre évaluation des risques de conflit. Les préoccupations relatives au climat et à la protection sont de plus en plus prises en compte dans les interventions humanitaires. De même, les mesures relatives au climat et à l'environnement doivent tenir compte des risques de conflit. Il convient d'intensifier la coopération non seulement entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, mais également avec les acteurs de la protection des civils et de la climatologie, ainsi que la société civile et l'armée. Il faut assurer une coordination humanitaire civilo-militaire efficace lorsque les forces armées sont appelées à soutenir, en dernier recours, la gestion des catastrophes et les actions de secours à la suite de phénomènes climatiques, qui sont plus fréquents et plus graves.

L'Union européenne et ses États membres sont également déterminés à plaider au niveau mondial en faveur de la protection de l'environnement naturel dans les situations de conflit armé en promouvant le respect du droit humanitaire international et en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins en matière de protection des civils. La destruction et la dégradation de l'environnement, que ce soit par son utilisation comme arme de guerre ou par les dommages causés par

les attaques et les activités de maintien de la paix, entravent en fin de compte le relèvement des populations touchées par les conflits qui ont besoin des ressources naturelles pour leur subsistance et leur bien-être. Elles peuvent également entraîner des dommages irréparables aux écosystèmes, réduisant la résilience de la nature et de la société face aux conséquences néfastes des catastrophes et des changements climatiques. Tout particulièrement, l'Union européenne condamne l'utilisation de l'accès à l'eau comme une arme.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur volonté de continuer à tenir compte des facteurs et des risques climatiques et environnementaux, y compris en ce qui concerne l'eau, dans le cadre de leur collaboration stratégique avec les pays partenaires, et d'élaborer des mesures préventives telles que les systèmes d'alerte rapide. Nous continuons d'encourager le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies dans son ensemble à recueillir des informations exhaustives sur les risques de sécurité liés au climat pour éclairer l'action du Conseil ; à intégrer pleinement les facteurs de risques climatiques et environnementaux à court et à long terme dans l'évaluation et la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, aux niveaux national, régional et international ; et à tirer parti des compétences spécialisées du système des Nations Unies dans son ensemble pour élaborer des réponses opérationnelles à ces menaces et renforcer les missions des Nations Unies sur le terrain. Les risques de sécurité liés au climat et à l'environnement doivent également être systématiquement pris en compte dans les stratégies de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, et le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne ces risques doit être renforcé. L'Union européenne se félicite de l'Évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix, qui constitue un cadre de partenariat précieux entre les Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne, en contribuant à une compréhension commune du contexte des conflits, des crises et de l'instabilité.

Annexe 22

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Guatemala félicite la République du Niger pour sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et la remercie d'avoir organisé cette visioconférence publique de haut niveau sur les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité. Nous remercions également tous les intervenants de leurs présentations.

Les phénomènes météorologiques extrêmes, la propagation des maladies, les crises humanitaires, les déplacements de population, l'augmentation de la pauvreté, la sécheresse et la faim ne sont que quelques exemples des graves conséquences que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement peuvent avoir sur la pérennisation de la paix dans nos sociétés. Les catastrophes peuvent également exacerber les conflits existants, en changeant leur forme et leur durée, et en provoquer de nouveaux, alimentant ainsi les divisions.

Le Guatemala est l'un des pays les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs des changements climatiques. Ces dernières années, les phénomènes météorologiques extrêmes et les saisons sèches prolongées ont eu une incidence sur les moyens de subsistance de notre peuple, en particulier dans le corridor de la sécheresse, où la faim et la pauvreté exacerbent les pressions migratoires, réduisant ainsi la résilience de nos familles.

Par exemple, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Guatemala et notre région ont été touchés par des tempêtes tropicales, ce qui a montré que ces phénomènes climatiques peuvent réduire à néant les progrès accomplis et accroître encore la pression sur les moyens de subsistance, les budgets nationaux et la gouvernance.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité urgente d'intensifier les efforts au niveau international en faveur d'un développement plus durable et plus résistant face aux changements climatiques, en mettant l'accent sur l'intégration, ce qui contribuera à l'avènement de sociétés plus pacifiques.

Au niveau mondial, nous disposons des instruments nécessaires pour traiter ces questions. Tous les accords environnementaux multilatéraux pertinents, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, doivent être pleinement mis en œuvre, ce qui permettra d'édifier des sociétés pacifiques, justes, prospères et inclusives.

Le Guatemala souligne la nécessité de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, d'investir dans la science et l'innovation pour réduire le fossé technologique, de développer le capital humain et de promouvoir l'éducation pour la paix et le respect de l'environnement. La solidarité et l'aide humanitaire internationale sont essentielles, tout comme les investissements dans des stratégies de développement à long terme. Il importe de renforcer la participation des autorités locales, de la société civile et du secteur privé et d'autonomiser les femmes, les jeunes et les populations autochtones, en adoptant une approche mobilisant l'ensemble de la société.

Mais il y a encore des lacunes à combler pour mettre fin aux vecteurs de conflit actuels qui compromettent la résilience sociale et économique. La diplomatie préventive doit être au cœur de nos efforts. Investir dans les initiatives de prévention et de consolidation de la paix présente des avantages tangibles s'agissant de répondre à une crise et d'éviter les effets délétères et durables des conflits. Dans ce contexte, le lien entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est fondamental.

Nous appelons avec force à venir à bout de la fragmentation persistante entre les États Membres et au sein des Nations Unies, et à renforcer les liens entre les trois piliers de l'action des Nations Unies dans le monde. Nous devons améliorer la coordination de tout le système et investir dans des projets de consolidation de la paix. C'est maintenant qu'il faut agir.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions les organisateurs d'avoir convoqué la discussion d'aujourd'hui sur le thème « Effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité ».

La dégradation de l'environnement affecte non seulement les écosystèmes mais aussi les personnes qui en dépendent et qui y vivent. Il s'agit également d'une question multidimensionnelle. Pour commencer, lorsqu'elle est causée par ceux qui vivent dans un écosystème, elle est due à une série de facteurs interdépendants – en premier lieu desquels figure la pauvreté – et pas nécessairement à la cupidité. Dans de nombreux pays en développement, ces problèmes découlent de questions liées aux personnes ne disposant que du minimum vital. La question devient donc : voulons-nous traiter la pauvreté et l'agriculture de subsistance comme des questions de paix et de sécurité ?

Dans de nombreux autres cas, les responsables de la dégradation de l'environnement sont parfaitement susceptibles de se trouver en dehors des frontières nationales, alors que les personnes qui en souffrent sont à l'intérieur. La paix et la sécurité sont-elles alors le paradigme idoine pour aborder cette question, ou bien le renforcement de la mise en œuvre des accords est-il un moyen plus approprié, et probablement plus efficace, pour ce faire ?

La dégradation de l'environnement peut avoir une incidence ou un effet humanitaire, comme de nombreux autres aspects de l'activité humaine. Toutefois, le simple fait de lier tout ce qui a trait aux questions environnementales à la paix et à la sécurité ne contribue en rien à améliorer notre compréhension du problème, pas plus que cela ne nous aide à aborder ces questions en substance ou à interpeller les véritables responsables afin de les faire respecter leurs engagements en matière d'environnement et de contribuer à modifier le comportement des personnes ne disposant que du minimum vital.

On a de plus en plus tendance, tant au sein du Conseil de sécurité qu'en dehors, à entamer les discussions relatives aux questions environnementales avec un certain mépris vis-à-vis des différents principes importants régissant les discussions environnementales consacrées à des sujets tels que les changements climatiques et la biodiversité. Les principes comme celui des responsabilités communes mais différenciées sont sacro-saints en la matière. S'en écarter, se détourner d'autres engagements, ou tenter de discuter de ces questions en faisant abstraction des instances chargées de les aborder ne fera que desservir la véritable question et entravera la tenue d'une discussion concrète à son sujet.

Par conséquent, le fait de lier la dégradation de l'environnement aux répercussions humanitaires, avant de l'associer à la paix et à la sécurité, n'améliore en rien notre effort collectif pour remédier de manière significative à la dégradation de l'environnement. Ce qu'il faut, c'est avoir la volonté collective d'aborder ces questions importantes de manière multidimensionnelle, sans nous dérober aux engagements respectifs que nous avons pris au titre des différentes grandes conventions, notamment la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Ce qu'il faut, donc, c'est une plus grande détermination à honorer les engagements et contributions assumés au titre des accords environnementaux, plutôt qu'envisager les questions environnementales sous l'angle de la sécurité.

Nous saluons les efforts et initiatives entrepris par les pays touchés pour traiter cette question de manière constructive afin de lutter contre les problèmes humanitaires ayant une incidence sur la vie des gens ordinaires. Nous appelons également les États qui sont en mesure de le faire à aider ces pays, et ce, notamment, en conformité avec leurs obligations au titre des différentes conventions pertinentes. Cela permettra de faire en sorte que la dégradation de l'environnement et les problèmes humanitaires qui en découlent soient traités de manière concertée, et qu'ils n'évoluent pas en sources potentielles de conflit.

Il est également nécessaire de faire preuve d'une plus grande sensibilité au regard du mix énergétique de divers pays car, pour beaucoup d'entre eux, il ne relève pas de leur choix. Il faut résister à la tentation de mettre dans le même panier tous les pays ayant un mix énergétique varié. C'est à l'aune du respect de leurs engagements respectifs qu'il faut les mesurer. Diaboliser une source d'énergie particulière et appeler à l'action sans laisser les transitions énergétiques s'effectuer de manière organique, alors que cela requiert des engagements considérables, n'est d'aucune aide.

Il est peut-être tout aussi pertinent de se demander s'il existe suffisamment de preuves pour suggérer un lien entre la dégradation de l'environnement et la paix et la sécurité. Au chapitre 4 de son rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées, publié en 2019, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique que :

« La dégradation des terres est susceptible de donner le coup d'envoi d'une concurrence pour des ressources naturelles rares, ce qui pourrait entraîner des migrations et/ou des conflits, bien que, même avec des preuves moyennement nombreuses, les textes publiés présentent une cohérence faible ».

En d'autres termes, même les éléments scientifiques les plus fiables dont nous disposons n'indiquent pas irrévocablement que la dégradation de l'environnement représente une menace pour la paix et la sécurité.

L'Inde est un des pays qui contribuent le plus à l'action climatique. Ces dernières années, nous avons réduit de 38 millions de tonnes nos émissions de carbone annuelles. Au fil des 10 années écoulées, quelque 3 millions d'hectares de forêt et de couvert arboré ont été ajoutés, et la surface boisée cumulée représente désormais 24,56 % de la superficie géographique totale du pays. À l'avenir, l'Inde vise à restaurer 26 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées et à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030. Nous nous sommes également fixé pour objectifs d'éliminer les plastiques à usage unique d'ici à 2022, ainsi que d'installer 450 gigawatts de capacités d'énergie renouvelable.

L'Inde a assumé un rôle de chef de file en matière de protection de l'environnement. Nous avons organisé la treizième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, et la quatorzième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en 2020 et 2019 respectivement.

À l'avenir, chacun de nous, y compris le secteur privé, la société civile et le Gouvernement, pourra faire des choix de vie plus respectueux du climat afin de faciliter la transition vers un mode de vie durable. Nous devons considérer la dégradation de l'environnement comme une occasion de renforcer le multilatéralisme et de rechercher des solutions équitables et inclusives pour bâtir un monde plus vert, plus propre et plus durable.

Annexe 24

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Irlande tient à féliciter le Niger d'avoir organisé ce débat.

Le stress environnemental peut amplifier d'autres facteurs de fragilité dans les régions vulnérables et mettre ainsi en question la paix et la stabilité. Les capacités des États et des communautés à faire face aux crises et aux chocs sont mises à rude épreuve par la surexploitation et la dégradation des ressources naturelles, en particulier compte tenu de la pollution des sols, de l'air et de l'eau, de la perte de biodiversité et des effets des changements climatiques.

Cette année encore, des phénomènes météorologiques extrêmes et des régimes climatiques imprévisibles perturbent des zones aussi diverses et éloignées les unes des autres que le Sahel, les Caraïbes et le Pacifique. Comme nous sommes en train d'en faire la douloureuse expérience, le recul des forêts et la perte de biodiversité créent malheureusement les conditions propices à l'apparition de nouvelles maladies infectieuses ainsi qu'au retour de maladies que nous pensions disparues. Et lorsque les changements climatiques se conjuguent avec une pandémie et un conflit, les crises humanitaires deviennent encore plus catastrophiques et nécessitent des interventions plus complexes et plus coûteuses.

Les conflits, et plus particulièrement les armes explosives et les restes de guerre, continuent à avoir un impact sur les communautés longtemps après la fin des hostilités. En outre, les effets environnementaux tout au long du cycle de vie des armes, de leur production, leur stockage, leur utilisation à leur abandon et leur élimination, peuvent être importants.

La question de l'utilisation des ressources naturelles dans les conflits armés est un autre aspect sur lequel nous devons également nous pencher. Par exemple, l'utilisation des zones rurales et forestières à des fins tactiques par les groupes d'opposition armés autour du lac Tchad empêche les populations d'accéder à ces ressources naturelles essentielles et compromet leurs moyens de subsistance.

Le système des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doit tenir compte des facteurs environnementaux dans le cadre de son mandat de paix. Je voudrais faire quatre observations à cet égard.

Premièrement, nous pouvons nous appuyer sur les récentes évolutions positives. La mise en place du mécanisme de sécurité climatique et du groupe d'experts informel sur le climat et la sécurité peut fournir au système des Nations Unies une capacité d'analyse primordiale ; une capacité qui doit servir à éclairer son travail de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix. L'Irlande continue de demander la nomination d'un(e) représentant(e) spécial(e) pour le climat et la sécurité, qui pourrait appuyer davantage ces efforts.

Deuxièmement, l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les jeunes ne peut être ignoré, étant donné ses effets néfastes sur la santé, l'éducation, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, et le risque accru de violence fondée sur le genre. Encourager la prise en main locale, améliorer le leadership et garantir la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions et de gouvernance en ce qui concerne les ressources naturelles dans les zones de conflit ou les situations fragiles demeure indispensable pour une consolidation de la paix efficace.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent continuer à prendre en compte les facteurs d'insécurité liés à l'environnement, tout en étant toujours plus conscientes de leur propre empreinte écologique. Nous devons continuer à réfléchir à la

manière d'incorporer la problématique climat et sécurité dans les mandats de maintien de la paix, le cas échéant, et de fournir tout l'appui nécessaire à la pleine mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'Organisation des Nations Unies pour les missions.

Enfin, nous devons nous pencher sur les effets des conflits armés sur l'environnement naturel. Cela signifie qu'il faut faire en sorte que les parties à un conflit respectent les dispositions du droit international humanitaire interdisant les attaques contre l'environnement naturel, en plus de leur responsabilité de garantir aux acteurs humanitaires un accès sans entrave aux communautés dans le besoin. Nous pouvons également nous inspirer des dispositions relatives à la remise en état de l'environnement contenues dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le Conseil de sécurité joue un rôle indispensable s'agissant de préserver la paix et de prévenir les conflits. Il n'y aura pas de monde pacifique et sûr si nous ne relevons pas les défis environnementaux et climatiques auxquels nous sommes actuellement confrontés. L'Irlande, en tant que prochain membre du Conseil de sécurité, continuera à défendre cette question et à faire en sorte que les efforts collectifs des Nations Unies en faveur de la paix aillent de l'avant.

Annexe 25

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Niger d'avoir organisé cette réunion sur les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et la paix et la sécurité.

La dégradation de l'environnement, en particulier lorsqu'elle est déclenchée par les changements climatiques, engendre des problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations du monde entier. Pénurie d'eau, sécheresse, désertification, dégradation des terres et insécurité alimentaire ravagent les populations du Sahel et d'autres régions arides. L'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes menacent les habitants des petits États insulaires en développement. Bien que les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement liées aux changements climatiques mettent en péril la sécurité humaine partout dans le monde, ce sont toujours les populations les plus vulnérables touchées par un conflit qui sont confrontées à de graves problèmes humanitaires.

Partout où les institutions nationales et locales sont trop faibles pour protéger les populations civiles et où les communautés manquent de résilience, la dégradation de l'environnement pourrait devenir un facteur d'instabilité et menacer la paix et la sécurité. D'où l'importance d'adopter des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques au regard des facteurs d'instabilité, notamment les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, comme le reconnaît la résolution 2349 (2017), sur la région du bassin du lac Tchad.

Selon le Japon, le renforcement des institutions constitue la clef pour lutter contre la dégradation de l'environnement, réduire au minimum ses effets humanitaires et prévenir une reprise du conflit. Les institutions ne se limitent pas aux systèmes de sécurité et judiciaires, mais comprennent également des systèmes économiques et sociaux qui permettent au secteur public, aux niveaux tant national que local, de fournir à la population des services de base, tels que la santé et l'éducation. La mise en place d'institutions inclusives, responsables et fonctionnelles contribuerait à réduire la vulnérabilité, à garantir la sécurité humaine et à rétablir la confiance des citoyens dans leur gouvernement. Le Japon a toujours insisté sur ces points au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Nous reconnaissons que le continent africain est gravement touché par les changements climatiques et qu'il est le moins bien préparé à gérer les risques qui leur sont associés et à y répondre. À la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), qui s'est tenue à Yokohama l'année dernière, le Japon a réaffirmé son engagement à déployer des efforts pour atténuer les effets des changements climatiques. Le Japon appuie les efforts de renforcement des institutions africaines dans le cadre de la nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique, lancée à l'occasion de la TICAD VII.

Le Japon encourage également le dialogue avec les pays d'autres régions gravement touchées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement par le biais de la Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique et du cadre Japon-Communauté des Caraïbes. Le Japon s'est engagé à fournir 1 300 milliards de yens en 2020 pour aider les pays en développement touchés par les changements climatiques.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération internationale en vue d'une action énergique afin de faire face aux effets humanitaires de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité, sous tous ses aspects. Le Japon sera un partenaire actif dans cette entreprise, sans aucune réserve.

Annexe 26**Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir une fois de plus utilisé votre présidence pour porter la question des changements climatiques à l'attention du Conseil de sécurité. Bien que les changements climatiques aient été abordés par le Conseil pas plus tard qu'en juillet dernier (voir S/2020/751), il est urgent de se pencher à nouveau sur cette question. En effet, étant donné la situation périlleuse dans laquelle nous nous trouvons, le Liechtenstein doit souligner l'impérieuse nécessité pour le Conseil de prendre des mesures drastiques pour faire face à la grande question d'ordre systémique de notre époque en ce qui concerne la sécurité.

L'Assemblée générale a examiné pour la première fois un rapport du Secrétaire général sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité il y a 11 ans (A/64/350). La note de cadrage pour le débat d'aujourd'hui (S/2020/882, annexe) souligne également que le lien entre le climat et la sécurité a été soulevé pour la première fois par le Conseil deux ans plus tôt. Pourtant, selon le rapport *United in Science* de cette année, les États n'ont pas tenu compte des avertissements. Les cinq années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et il est de plus en plus possible que le monde se réchauffe de 1,5°C au cours des cinq prochaines années, du moins temporairement – un seuil considéré comme le point de non-retour lors des négociations de Paris. Certains se souviendront peut-être de l'appel lancé à Paris par nos collègues de la République des Îles Marshall : « 1,5 pour rester en vie ».

Le Conseil, dont un petit nombre de membres sont collectivement responsables de plus de la moitié des émissions mondiales de dioxyde de carbone, est confronté au fait que, sans action urgente, ces émissions créeront directement une insécurité massive d'une ampleur jusqu'ici imprévue. Des populations entières vont périr et les États deviendront inhabitables – un crime contre notre planète et contre celles et ceux qui sont les vulnérables face aux changements climatiques.

Les conflits violents et armés dont il est question dans la note de cadrage sont des signes avant-coureurs de cette mort et de cette destruction. Nous savons que la désertification, la diminution des ressources en eau et l'insécurité alimentaire et hydrique ont déjà conduit à des conflits violents, tant dans les situations où cette question a été examinée par le Conseil, comme dans le bassin du lac Tchad et en Somalie, que dans les autres, notamment en Syrie et au Yémen. Certains effets secondaires des changements climatiques, tels que l'accroissement des migrations involontaires, la pauvreté, la perte des moyens de subsistance et les tensions sociales entre agriculteurs et éleveurs, ont eux-mêmes conduit à des conflits, un fait que le Conseil accepte sans difficultés dans certains cas.

Mais s'il est important que le Conseil reconnaisse ces facteurs immédiats, il doit également remonter jusqu'à leurs causes profondes. Ne pas le faire, c'est ne pas exercer de prévention efficace ni pérenniser la paix, c'est aussi négliger la sécurité humaine au profit d'un paradigme qui mesure l'importance des conflits uniquement en termes d'origines et de solutions armées.

Le Conseil ne manque pas de recommandations sur la manière de mieux faire face aux risques de sécurité liés au climat. L'élément qui sous-tend ces recommandations est la reconnaissance que les changements climatiques sont l'une des causes profondes de l'insécurité et qu'il faut, par conséquent, comprendre que l'insécurité humaine mérite d'être traitée avant que les personnes touchées ne recourent à la violence armée.

Le Conseil peut déjà faire appel à un large éventail de compétences dans l'ensemble du système des Nations Unies, comme au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du mécanisme de sécurité climatique, ainsi que dans d'autres institutions spécialisées. Il devrait œuvrer à une résolution sur le climat et la sécurité en tant que sujet autonome – une résolution établissant un mécanisme de communication de l'information qui utiliserait ce savoir-faire considérable. Il pourrait également examiner si une équipe spéciale composée d'organismes compétents des Nations Unies serait à même de renforcer l'action du Conseil en ce qui concerne les liens entre le climat et la sécurité en organisant régulièrement des séances d'information et en mettant à disposition les compétences et les informations pertinentes.

Dans l'intervalle, des références plus systématiques aux effets du réchauffement climatique sur les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, en particulier en dehors du continent africain, sont nécessaires et attendues depuis longtemps. Plus important encore, les membres du Conseil doivent prendre des mesures urgentes pour réduire leurs émissions et épargner aux populations vulnérables le poids des destructions inutiles qu'entraînent les changements climatiques. Il ne suffit pas de s'attaquer avec plus d'énergie au lien entre les changements climatiques et la sécurité lorsque les décisions des membres du Conseil influent elles-mêmes sur l'ampleur de la menace pour la sécurité. La vie de milliards de personnes dans le monde dépend des décisions prises pour éviter une catastrophe climatique aujourd'hui.

Annexe 27

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Gouvernement maltais, je remercie la présidence nigérienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cette question d'actualité, qui a également des effets étendus et de grande portée sur l'ensemble de la communauté internationale.

Malte s'associe à la déclaration soumise au nom de l'Union européenne (annexe 21) et voudrait ajouter quelques remarques à titre national.

Les changements climatiques sont l'une des principales menaces pour notre avenir, et un effort collectif est nécessaire si nous voulons assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et garantir un avenir durable à nos enfants. Malte est convaincue que chaque pays peut apporter sa pierre à l'édifice. Le Conseil de sécurité dispose de mécanismes pour promouvoir l'unité de la communauté internationale contre cette menace existentielle et œuvrer en ce sens. Malte est prête à continuer à soutenir les travaux en cours afin d'assurer un avenir durable pour tous, et travaillera d'arrache-pied à cette fin si on lui confie la tâche de servir en tant que membre du Conseil de sécurité en 2023-2024.

Alors que nous évaluons les effets dévastateurs et débilitants de la dégradation de l'environnement provoquée par les changements climatiques et les conflits, Malte estime que les interventions à court terme doivent être complémentaires aux stratégies à long terme. Une approche préventive est essentielle si nous voulons promouvoir la paix et éviter les conflits.

Aucun pays n'est à l'abri de phénomènes météorologiques extrêmes ou de situations de conflit. Du Sahel à l'Asie du Sud-Est, du Pacifique aux Caraïbes, en passant par l'Europe et la Méditerranée, des gens meurent ou sont contraints d'abandonner leur foyer. Malgré cela, la communauté internationale continue d'être réactive, ce qui entraîne des retards et le déclenchement de mécanismes imprévisibles. Malte estime qu'il ne suffit pas de mettre en place un ensemble d'outils qui sont souvent réactifs et s'appuient sur des processus complémentaires tels que la gestion des risques de catastrophe et l'aide humanitaire.

Au contraire, nous devons aller plus loin. L'humanité a subi un préjudice irréparable lorsque nous n'avons pas su apprécier l'impact des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur la sécurité humaine et le bien-être socio-économique. Si nous nous arrêtons une minute et prenons le temps de vraiment faire le point sur l'environnement et l'atmosphère qui nous entourent, nous nous rendons compte que très souvent, il y a un ensemble de facteurs complexes et interdépendants en jeu qui, ensemble, contribuent à la déstabilisation ou aux conflits. Ces facteurs sont le résultat des effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement à évolution lente, qui affectent les ressources en eau douce, l'érosion des sols, la biodiversité, les ressources océaniques, la santé et la sécurité alimentaire.

Bien que les conséquences ne soient pas immédiatement visibles, nous constatons, après un examen plus approfondi, que les situations les plus touchées sont celles où les personnes ne peuvent pas faire face à une pression supplémentaire. Malte est préoccupée par les conséquences des changements climatiques qui aggravent des situations humanitaires déjà existantes et menacent la paix et la sécurité. Le travail des opérations de paix devient de plus en plus complexe parce que les changements climatiques modifient la dynamique des conflits en cours, et donc augmente la possibilité que les conflits deviennent violents.

Malte appelle à une augmentation du partage des connaissances interinstitutions et à ce que toutes les parties concernées identifient de manière proactive l'action climatique comme une opportunité de construire une paix durable. Cela permettrait une plus grande coordination et une meilleure information sur le terrain, ce qui favoriserait une réponse plus cohérente en matière de consolidation de la paix. Une évaluation approfondie des risques sécuritaires liés au climat doit être effectuée avant tout engagement de consolidation de la paix.

Nous avons déjà pris des mesures importantes pour encourager une plus grande convergence entre l'action climatique et les objectifs de développement durable. Mais ce n'est là qu'une pièce d'un puzzle de plus en plus complexe. Afin de répondre efficacement à nos préoccupations en matière de sécurité, Malte estime que nous devons nous concentrer sur une stratégie préventive, qui soit à la fois globale et intégrée : globale en ce sens que toute action prise en réponse à des urgences climatiques ou environnementales doit être complémentaire de nos efforts d'atténuation et d'adaptation à long terme, et intégrée parce que nous devons également œuvrer à l'intégration des préoccupations environnementales et socio-économiques dans l'élaboration des politiques aux niveaux national et international.

En conclusion, Malte estime que toute approche prospective doit être holistique et intégrer des réponses humanitaires, politiques et sécuritaires ainsi qu'un développement à plus long terme et une paix durable.

Annexe 28**Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie le Niger d'avoir organisé ce débat sur les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement sur la paix et la sécurité dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale Petteri Taalas ont récemment rappelé à la communauté internationale la gravité du phénomène des changements climatiques et de leurs effets en publiant le rapport sur le climat de *United in Science 2020*, qui indique clairement que les inondations et les sécheresses ont causé 90 % des effets des catastrophes naturelles dans le monde. Dans ce contexte, le Mexique reconnaît la pertinence du sujet et souhaite faire les observations suivantes.

Les changements climatiques et leurs effets, tels que la désertification, les sécheresses et l'érosion des sols, ainsi que les inondations causées par l'élévation du niveau des mers, sont un facteur de risque dans les conséquences humanitaires, entre autres raisons de ces impacts, notamment du fait de leurs effets néfastes sur la sécurité alimentaire et les déplacements dont nous avons été témoins dans certaines régions. Par conséquent, toutes les analyses doivent tenir compte des cas spécifiques dont elles découlent et les intégrer dans les analyses multifactorielles qui éclairent le processus décisionnel.

Le système des Nations Unies doit apporter une réponse multidimensionnelle, cohérente et coordonnée. Bien que le Conseil de sécurité ne soit pas l'organe chargé de répondre à la menace mondiale des changements climatiques et à leurs effets avérés sur la dégradation de l'environnement, l'impact humanitaire de cette menace et de ses effets peut accentuer le risque d'instabilité ou exacerber les conflits existants. Il est donc nécessaire de travailler de manière coordonnée avec les différentes entités présentes sur le terrain, y compris les acteurs humanitaires, afin de générer des preuves scientifiques et des synergies qui facilitent une analyse en temps utile et améliorent les capacités décisionnelles et préventives du système.

L'architecture institutionnelle a été renforcée ces derniers mois et constitue une base solide sur laquelle s'appuyer à l'avenir. Les analyses effectuées par le mécanisme de collaboration du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sont le type de mesures concrètes qui nous aideront à renforcer les capacités dont le système a besoin.

Le Mexique est convaincu que le Conseil de sécurité doit disposer d'analyses de risques solides et ciblées pour éviter des situations qui pourraient conduire à des situations humanitaires graves. Les membres du Conseil doivent également être prêts à prendre des mesures pour renforcer les capacités de prévention de l'Organisation, ce qui implique nécessairement de demander systématiquement à l'ONU et à toutes ses entités de travailler en interne comme un véritable système.

Annexe 29

Déclaration de M. Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite le Niger pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2020 et le remercie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur ce sujet très important. Je tiens également à remercier le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et M^{me} Inna Modja pour leurs exposés.

Le Conseil de sécurité a abordé pour la première fois le lien entre les changements climatiques et la sécurité en avril 2007 lors d'un débat public organisé par le Royaume-Uni (voir S/PV.5663). Par la suite, en 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/281, dans laquelle elle a reconnu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était l'instrument clé pour faire face aux changements climatiques, et a invité

« les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité» (*ibid.*, par. 1).

Le Conseil de sécurité reconnaît de plus en plus les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité, comme en témoignent les séances tenues sur cette question, notamment en 2017 lors d'une réunion organisée selon la formule Arria le 10 avril, en 2018 (voir S/PV.8307) et en 2019 (voir S/PV.8451). Cette reconnaissance illustre la relation existentielle entre les changements climatiques et la paix et la sécurité. L'adhésion du Niger au Conseil en janvier 2020 a encore mis cette question au premier plan, car c'est l'un des pays où les preuves des impacts des changements climatiques sont visibles pour tous.

Les conflits armés, ainsi que leurs causes, dimensions et règlements, ont certains liens avec les changements climatiques, dont la combinaison constitue une menace en faisant reculer les progrès réalisés par les pays au fil des ans en matière de croissance économique et de développement. Les changements climatiques ont été reconnus comme un multiplicateur de menaces, en ce sens qu'ils aggravent les risques et les problèmes qui existent déjà. La situation actuelle dans le Sahel et le bassin du lac Tchad est un exemple concret à cet égard.

La détermination à faire face aux effets des changements climatiques conduirait également à la promotion et à la préservation de l'économie bleue, car ces efforts portent également sur les systèmes et les problèmes océaniques et fluviaux, ainsi que sur les problèmes qui menacent la durabilité des lacs. En s'attaquant à ces problèmes, on prend de vitesse les conditions qui engendrent la violence, les crises et les conflits.

La Namibie est l'un des pays les plus vulnérables du monde face aux conséquences des changements climatiques. L'augmentation des températures, l'évaporation et la variabilité des précipitations se traduisent par des sécheresses, des pénuries d'eau et des inondations. En effet, en mai 2019, M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, a déclaré l'état d'urgence dans toutes les régions du pays en raison d'une sécheresse sans précédent.

Pour ces raisons, la Namibie a institutionnalisé les synergies entre les trois Conventions de Rio – sur les changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification. Notre démarche repose sur la conviction que les terres constituent l'infrastructure sur laquelle la biodiversité peut bien se développer. Il

est impossible de protéger la biodiversité sans mettre fin à la dégradation des terres et sans remettre en état les terres dégradées. Il n'y a pas moyen de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets sans s'appuyer sur des terres saines et une biodiversité florissante.

Par conséquent, la Namibie se félicite de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui est imminente, surtout en ce qui concerne la restauration des terres dégradées. En outre, la Namibie se félicite du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Comme la vision de ce cadre envisage une relation harmonieuse avec la nature où, d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, préservée, restaurée et utilisée efficacement, et où les services écosystémiques seront préservés, ce qui permet de maintenir la planète en bonne santé et offre des avantages importants à tous les peuples, la Namibie considère qu'il s'agit d'un cadre pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans le contexte du développement durable afin de contribuer à reconstruire en mieux après la dévastation causée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Avec l'Islande, la Namibie copréside le Groupe d'Amis pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse. Le Groupe compte actuellement 23 membres au total. J'encourage les autres États Membres de l'ONU à adhérer à ce groupe pour que nous puissions collectivement veiller à ce que ces questions de développement ne soient pas considérées comme insignifiantes et donc mises de côté.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Namibie continuera à jouer le rôle qui lui revient au sein de la communauté internationale pour promouvoir la coopération en vue de s'attaquer efficacement à ces problèmes. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de prendre du retard dans la lutte contre les changements climatiques, faute de quoi la paix et la sécurité internationales seront compromises.

Annexe 30

Déclaration de M^{me} Louise Blais, Présidente de la Commission de consolidation de la paix

Je tiens à féliciter le Niger pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

En ma qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais porter à l'attention du Conseil de sécurité certaines des observations et recommandations de la Commission dans le contexte des différentes régions inscrites à son ordre du jour, notamment le bassin du lac Tchad, le Sahel et les îles du Pacifique.

Dans un certain nombre de contextes où la Commission de consolidation de la paix est intervenue, les défis environnementaux et climatiques ont été considérés comme des facteurs pouvant avoir une incidence négative sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Par conséquent, relever ces défis dans des contextes nationaux ou régionaux spécifiques peut également contribuer à ces efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. À l'occasion de nombreux échanges par le passé, les acteurs nationaux ont souligné que le renforcement de la résilience climatique peut également être considéré comme propice à la consolidation de la paix.

Pas plus tard que la semaine dernière, lors d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix sur les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation de la paix dans le bassin du lac Tchad, les intervenants et les parties prenantes de la région ont brossé un tableau impressionnant des défis multidimensionnels auxquels est confrontée la région du lac Tchad, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité, d'aide humanitaire et de développement, auxquels s'ajoutent les changements et la dégradation de l'environnement, ainsi que les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Comme lors de précédentes discussions de la Commission de consolidation de la paix, durant la réunion de la semaine dernière, un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de contribuer à la réduction des tensions et au règlement des différends entre éleveurs et agriculteurs, qui, dans le bassin du lac Tchad, ont été exacerbés par la dégradation de l'environnement. Il est désormais évident que dans le bassin du lac Tchad, les initiatives visant à aider les acteurs nationaux et locaux à améliorer la gestion de la transhumance transfrontalière en renforçant la résilience face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement et en intensifiant la mobilisation de la population sont essentielles à tous les efforts déployés pour mettre en œuvre la stratégie de stabilisation régionale et exigent un appui continu.

Les défis complexes dans le bassin du lac Tchad ont une incidence sur le manque d'accès à des protections sociales aussi fondamentales que les services de santé et d'éducation de base, en particulier pour les femmes et les filles. La dégradation de l'environnement risque de porter atteinte aux moyens de subsistance des femmes et d'exacerber leur vulnérabilité, une situation qui, à l'heure actuelle, est compliquée davantage par les effets de la pandémie COVID-19. Il ne faut pas sous-estimer les graves problèmes auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans la sous-région, où elles sont surreprésentées dans le secteur informel et ont moins de chances de bénéficier des programmes de relèvement liés à la COVID-19. C'est pourquoi il importe de garantir l'égalité d'accès des femmes à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent, de renforcer leur rôle dans le développement durable et de garantir leur participation pleine, effective et véritable à la lutte contre la pandémie ainsi qu'aux processus politiques et de prise de décision.

Dans le cadre de nombreuses interventions de la Commission de consolidation de la paix en faveur du Sahel, les représentants des États touchés ont souligné la nécessité d'une aide supplémentaire pour faire face aux effets conjugués de la dégradation des terres, de la diminution et de l'irrégularité des précipitations et de l'absence de financements suffisants pour des politiques environnementales et de développement robustes. Tout cela complique les efforts nationaux et régionaux visant à gérer efficacement les ressources naturelles et à garantir un pastoralisme résilient.

Lors d'une récente réunion de la Commission de consolidation de la paix portant sur les îles du Pacifique, les représentants de la région ont mis en garde contre les effets de l'élévation du niveau de la mer, la fréquence et l'intensité croissantes des sécheresses et des tempêtes, l'acidification des océans et les dommages qui en résultent pour les récifs coralliens et les pêcheries – autant d'éléments qui ont des effets dévastateurs sur la sécurité et les moyens de subsistance des populations. De nombreux gouvernements de la région du Pacifique ont sollicité un appui supplémentaire à la communauté internationale pour faire face à ces problèmes. En ce moment où les conséquences de la pandémie de COVID-19 exacerbent la vulnérabilité de la région face aux catastrophes naturelles, notamment en portant atteinte à la sécurité alimentaire suite à la rupture de la chaîne d'approvisionnement, ces demandes ont désormais un caractère urgent.

Comme indiqué lors de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix et dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix publié vendredi dernier (S/2020/773), nous ne saurions trop insister sur la nécessité de coordonner les efforts des acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix conformément à leurs responsabilités et mandats respectifs. Cela a toujours été vrai et l'est encore plus face à la pandémie de COVID-19.

Dans des régions comme le bassin du lac Tchad, un effort collectif et coordonné des États Membres de l'ONU, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales, de la société civile et, le cas échéant, du secteur privé s'impose pour la pleine mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, de l'Union africaine et de la Commission du bassin du lac Tchad. Alors que nous nous employons collectivement à édifier des sociétés plus fortes et plus résistantes face aux défis environnementaux et dans le sillage de la pandémie de COVID-19, nos efforts n'aboutiront pas sans un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix et pour l'action humanitaire et en faveur du développement.

L'heure est à la solidarité avec les gouvernements et les populations dont la vie et les moyens de subsistance pourraient être mis en péril par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Nous devons soutenir une action collective, guidée par des stratégies d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, et promouvoir la résilience locale, conformément aux priorités de développement définies au niveau national.

Nous devons également garder à l'esprit que les conditions susceptibles de conduire soit à la paix soit au conflit sont complexes par nature et spécifiques à chaque situation. Il est donc nécessaire de forger une compréhension approfondie, spécifique au pays et à la région concernés, des différentes variables sociales, économiques et culturelles qui entrent en jeu, ainsi que de leurs spécificités. L'analyse des causes profondes d'un conflit est un exercice complet. Nous devons reconnaître que chaque conflit armé a ses propres causes profondes spécifiques et qu'il n'existe pas de formule unique pour consolider et pérenniser la paix.

C'est pourquoi la Commission de consolidation de la paix entend continuer de renforcer son rôle de fédération, de liaison et de conseil afin de pérenniser l'aide internationale à l'appui des priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Annexe 31**Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les changements climatiques font peser une menace indéniable sur la paix et la sécurité internationales, en particulier dans les contextes marqués par la fragilité. Ils ont une incidence profonde sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, ainsi que sur les sociétés et les économies du monde entier, et s'accompagnent de répercussions humanitaires désastreuses. Ils sont également un facteur de migration forcée, de déplacement de populations et d'insécurité alimentaire.

En intensifiant la menace de crises humanitaires et de conflits, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement agissent tels des multiplicateurs de risques. C'est parce qu'il a conscience de cette réalité que le concept stratégique portugais de défense nationale classe les catastrophes naturelles et les changements climatiques parmi les menaces potentielles pour la sécurité mondiale. Il souligne également la nécessité d'améliorer les capacités nationales en matière de prévention, d'adaptation et de réaction rapide aux menaces climatiques.

Dans certains contextes, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement peuvent contribuer à l'éclatement de conflits, qui viennent alors alimenter un cercle vicieux, car les conflits entravent la capacité des gouvernements d'apporter des réponses adéquates aux perturbations provoquées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

À l'inverse, les conflits peuvent être un facteur de dégradation de l'environnement, alimentant là encore un cercle vicieux qui illustre bien la complexité des liens dont il est question aujourd'hui. Le Portugal préconise de protéger l'environnement en période de conflit armé, car l'environnement est un bien civil par nature, et mon pays, conformément au droit international, condamne fermement sa dégradation à des fins militaires.

La situation dans le bassin du lac Tchad brosse un tableau saisissant de l'ampleur des défis dus aux articulations entre conflits et dégradation de l'environnement. Néanmoins, ce tableau nous appelle aussi à agir, et la détermination de la communauté internationale à s'unir pour relever ces mêmes défis nous donne des raisons d'espérer. Il est impératif de renforcer l'appropriation nationale et régionale de la question, et d'assortir cette appropriation d'une volonté politique ferme des autorités nationales et régionales, ainsi que d'un appui cohérent, prévisible et régulier de la communauté internationale.

Dans le contexte actuel de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces questions sont encore plus pressantes qu'auparavant. Les effets indirects de la COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques pourraient contribuer à attiser les tensions, exacerber les facteurs de conflit existants, et fragiliser davantage la résilience sociale et économique. La réaffectation des ressources financières et humaines à l'appui des mesures de prévention et d'endiguement pendant la pandémie pourrait aussi se ressentir sur la capacité des États à relever les défis liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

Nous nous félicitons donc de l'inclusion du lien entre sécurité et climat dans les discussions du Conseil de sécurité. Nous pensons que, conformément aux responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit accorder une attention particulière aux risques de sécurité liés au climat, en tenant compte des connaissances générées par des entités telles que le mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies, afin de mieux comprendre les liens entre changements climatiques, prévention des conflits et pérennisation de la paix.

Le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies dans son ensemble ont également un rôle à jouer en ce qui concerne les opérations sur le terrain. La plupart des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies actuellement déployées se trouvent dans des pays particulièrement concernés par la vulnérabilité climatique. À ce titre, il importe de prendre en considération la manière dont la dégradation climatique risque d'affecter la pleine mise en œuvre des mandats des missions, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

Nos efforts en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix et de fourniture d'aide humanitaire bénéficieront d'être assortis d'approches sensibles au climat qui sont également adaptées à leur contexte spécifique. Les changements climatiques nous concernent tous, mais leurs effets sont ressentis de manière plus aiguë dans les pays fragiles, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que par les populations en situation de vulnérabilité. En outre, une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies sur le terrain, les autres organisations internationales et régionales, les gouvernements hôtes et la société civile est nécessaire pour intervenir de manière préventive face aux risques climatiques et renforcer la résilience.

Enfin, je voudrais souligner que tous nos efforts pour remédier aux répercussions que les changements climatiques ont déjà sur les moyens de subsistance de nombreuses populations dans le monde doivent aller de pair avec un engagement ferme en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il est indispensable de protéger l'environnement et de lutter contre les changements climatiques si nous voulons promouvoir la paix et le développement durable. Il est fondamental que nous continuions d'apporter un appui robuste aux pays qui en ont le plus besoin. Cela étant, même cela ne suffira pas si nous ne trouvons pas d'urgence une réponse collective à la menace que les changements climatiques font peser sur notre existence et si nous ne réduisons pas résolument les émissions de carbone.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République de Corée se félicite que les débats publics sur le lien entre climat et sécurité se poursuivent, car ils donnent l'occasion de discuter des risques climatiques et écologiques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous tenons à souligner les trois points ci-après sur cette importante problématique.

Premièrement, la République de Corée estime que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement font peser une menace de plus en plus grave sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes témoins des effets néfastes, dont beaucoup sont d'une ampleur sans précédent, que les changements climatiques et de la dégradation de l'environnement ont partout dans le monde. Rien que cette année, l'Asie a subi parmi les pires inondations provoquées par la mousson ; l'Amérique du Nord a été aux prises avec des incendies de forêts historiques ; l'Europe a souffert de canicules et de sécheresses ; et l'Afrique a été envahie par de gigantesques essaims de criquets pèlerins.

Tous ces phénomènes sont voués à avoir de graves conséquences humanitaires, notamment – pour n'en citer que quelques-unes –, les déplacements forcés, l'insécurité alimentaire et les problèmes de santé publique, qui, de plus en plus, font bouler de neige jusqu'à provoquer une instabilité régionale.

Deuxièmement, la République de Corée estime que nous devons non seulement nous doter d'une approche des risques de sécurité liés au climat et à l'environnement appliquée à tout le système des Nations Unies, mais également prendre des mesures plus concrètes. À cet égard, nous nous félicitons de la mobilisation constante du Conseil de sécurité sur le programme relatif aux changements climatiques, ainsi que du lancement du Mécanisme de sécurité climatique et de ses initiatives. Nous sommes également favorables à ce que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité un rapport complet et opportun concernant les risques sécuritaires liés au climat.

En ce qui concerne les mesures concrètes, nous tenons à rappeler que nous pouvons en trouver un bon exemple dans la résolution 2020/2 récemment adoptée par le Conseil économique et social sur l'appui international à la région du Sahel. Cette résolution prévoit, entre les entités compétentes des Nations Unies et les États Membres, une coopération plus étroite, propre à déboucher sur des actions plus concrètes. La République de Corée entend continuer de jouer un rôle actif et constructif au regard du suivi et de la mise en œuvre de ce texte. L'Initiative sur les forêts de la paix, lancée à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 2019 et qui promeut la paix et la confiance par la collaboration dans les domaines de la réhabilitation et de la restauration des terres et des forêts dégradées dans les régions fragiles et touchées par les conflits, constitue un autre bon exemple à cet égard.

Troisièmement, nous considérons que notre plan de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) doit privilégier la prise en compte des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. La pandémie a fait des ravages sans précédent dans nos sociétés et nos économies, mais nos efforts de relance ne doivent pas nous ramener là où nous étions auparavant. Si nous voulons nous remettre des dommages causés par la COVID-19 et reconstruire en mieux, nous avons besoin d'un plan de relance vert.

Dans ce contexte, le Gouvernement coréen a récemment lancé le New Deal écologique coréen, qui vise une économie durable et à faible émission de carbone en investissant dans les secteurs verts et en créant de nouveaux emplois verts. Cela

permettra à terme de mettre l'économie coréenne en conformité avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nous considérons comme essentiels pour réduire les risques de sécurité liés au climat dans le monde.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement alimentent de plus en plus l'instabilité régionale et menacent la paix mondiale, et nous ne pouvons y faire face seuls. En effet, l'humanité et notre planète sont collectivement vulnérables face à ces menaces mondiales, et nous devons agir de manière solidaire pour y répondre. La République de Corée continuera à participer activement à la coopération internationale afin d'éviter que les crises climatiques et environnementales ne se transforment en menaces pour la paix et la sécurité.

Annexe 33**Déclaration de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais féliciter la présidence nigérienne du Conseil de sécurité pour le choix de tenir ce pertinent débat public sur les liens entre les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que les autres orateurs qui se sont succédé, pour la grande qualité de leurs interventions.

Les risques sécuritaires consécutifs à la dégradation de l'environnement constituent une problématique majeure qui focalise, à juste raison, l'attention du Conseil de sécurité depuis plus de 10 ans. Nonobstant les nombreuses initiatives subséquentes du Conseil et des autres organes pertinents de l'Organisation, ces risques sécuritaires se posent aujourd'hui avec plus d'acuité, les catastrophes naturelles ayant atteint un niveau particulièrement alarmant ces dernières années avec des effets écologiques et humanitaires dramatiques sur une partie importante de la planète.

Pour preuve, les feux de forêts ont, pour la première fois depuis 30 ans, ravagé environ 8 000 kilomètres carrés en Californie et généré 244 mégatonnes de dioxyde de carbone entre le 1^{er} janvier et le 31 août, contre 181 mégatonnes pour toute l'année 2019 dans le cercle arctique, selon les données de Copernicus.

Dans le même temps, des inondations d'une ampleur sans précédent sont en train de faire d'énormes ravages dans une bonne partie du globe, notamment au Sahel. Rien qu'au Soudan, elles ont endommagé plus de 100 000 maisons, causé plus d'un demi-million de déplacés et porté le niveau du Nil à 17,57 mètres, un record depuis plus de 100 ans selon le Ministère soudanais de l'eau et de l'irrigation.

En outre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tire la sonnette d'alarme depuis 2015 sur la perte de milliers d'hectares de terres arables chaque année causée par l'érosion, la salinisation, l'acidification ou la contamination des sols, ainsi que sur ses conséquences énormes sur l'intégrité de la biodiversité.

À ces phénomènes inquiétants s'ajoute l'invasion progressive de criquets pèlerins au Sahel selon les dernières mises à jour de l'Observatoire acridien de la FAO publiées en septembre. Les potentiels périls causés par ces insectes devront aussi être conjugués au lot de dégâts imputables aux oiseaux granivores qui envahissent déjà la vallée du fleuve Sénégal.

Les catastrophes naturelles occasionnent une perte considérable de moyens de subsistance et accroissent la compétition et les tensions autour des terres arables, des pâturages et des ressources hydriques de plus en plus rares. Elles intensifient également les phénomènes migratoires, engendrent des problèmes sanitaires supplémentaires et peuvent être ainsi à l'origine de graves crises politiques, sociales et économiques. Elles constituent ainsi des causes profondes ou des facteurs aggravants et de résurgence des conflits.

Les risques pour la paix et la sécurité liés à ces catastrophes ne sont donc nullement le scénario d'un lointain futur. Ils sont déjà une réalité pour des millions de personnes à travers le monde et les exemples du Sahel, du bassin du lac Tchad et du Moyen-Orient aux prises avec des crises multiformes suffisent amplement à démontrer ce lien.

D'ailleurs, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a indiqué qu'au cours des 60 dernières années, au moins 40 % des conflits intra-étatiques ont un lien direct ou indirect avec des ressources naturelles de grande valeur comme le bois de construction, les diamants, l'or et le pétrole ou avec des ressources parfois rares, telles que les terres fertiles et l'eau.

De plus, la présence de huit des 10 plus grandes opérations de paix dans des pays du Sahel et du Moyen-Orient, régions fortement exposées aux impacts des changements climatiques, n'est nullement étonnante. Ce n'est pas non plus un hasard que la plupart des 27 pays les plus menacés par une crise alimentaire en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), selon le rapport de la FAO et du Programme alimentaire mondial du 17 juillet, soient des foyers de tensions qui étaient déjà aux prises avec des conditions climatiques extrêmes.

Ces conclusions confortent notre conviction que la protection de l'environnement, en particulier la lutte contre les changements climatiques, doivent pleinement faire partie des stratégies de prévention des conflits et figurer ainsi parmi les priorités de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

En outre, les stratégies de préservation de l'environnement à des fins de prévention des conflits devraient être alliées aux actions de lutte contre l'exploitation illicite des ressources environnementales en temps de conflit armé par laquelle certains groupes armés rebelles et terroristes financent leurs activités. À ce sujet, il importe d'améliorer la surveillance et la protection des ressources naturelles en période de conflit et de définir un régime de sanctions internationales contre le commerce des ressources servant à financer les conflits.

Mais pour rendre efficace cette démarche, il importe préalablement de veiller à ce que les accords de paix et de cessez-le-feu prévoient des engagements clairs des parties signataires pour garantir la transparence, l'équité et la préservation des droits de propriété dans l'exploitation des ressources naturelles et de définir des principes de répartition équitable des revenus tirés de ces ressources.

De même, l'intégration de dispositions relatives à l'appui des pays hôtes à la gestion des ressources naturelles dans les mandats de certaines missions de maintien de la paix comme la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, quoique salutaire, mériterait d'être généralisée et sensiblement renforcée, y compris par la mise à disposition de ressources financières et logistiques adéquates et la nomination de conseillers pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, ma délégation estime important de définir une approche globale et cohérente, non seulement pour harmoniser les travaux du Conseil de sécurité et ceux déjà entrepris dans le cadre des instruments internationaux pertinents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, entre autres, mais aussi pour tenir compte des différentes actions régionales et nationales.

Sous ce rapport, il conviendrait également d'étudier la mise en place d'un outil d'analyse et d'alerte précoce propre à centraliser les données de l'ONU, des organisations régionales et des États et différents autres partenaires sur les effets des changements climatiques et de la dégradation de la biodiversité sur la paix et la sécurité. Cet outil pourrait même être mis à profit par le Secrétaire général pour présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité qui fasse un état des lieux et des recommandations utiles sur la question.

Pour terminer, la priorité première pour remédier à la problématique qui nous réunit aujourd'hui est, sans doute, d'assurer le bien-être de l'environnement en général et du climat en particulier. Pour ce faire, le financement climatique doit être pleinement opérationnel surtout en matière d'adaptation, car il est un moyen efficace d'entretenir et de maintenir des activités de lutte contre les changements climatiques et, par ricochet, de prévention des conflits. Le Sénégal appelle une fois encore les pays développés à mettre en œuvre les engagements souscrits en faveur du financement climatique pour renflouer le Fonds vert pour le climat après 2020, afin de permettre aux pays en développement de mieux s'adapter aux changements climatiques, en vue de leur résilience.

Annexe 34

Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Slovaquie salue l'initiative du Niger d'organiser un débat public sur les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 21).

Les conflits dans le monde sont de plus en plus nombreux, de plus en plus longs et de plus en plus fragmentés, et ils conduisent un nombre sans précédent de personnes à avoir besoin d'une assistance humanitaire. Des facteurs tels que la dégradation de l'environnement contribuent aux crises humanitaires.

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus visibles. Ils font peser un risque existentiel sur les générations futures et ont des répercussions concrètes sur de plus en plus de personnes dans le monde entier. Les changements climatiques ont un effet multiplicateur et entraînent d'autres problèmes, avec des effets sur toute une série d'autres domaines, allant de la stabilité des écosystèmes à la production alimentaire, en passant par les conflits humains. La perte des écosystèmes et de la biodiversité, la déforestation, la pollution de l'eau, de l'air et du sol, la surexploitation des ressources naturelles, ainsi que la pression démographique et l'urbanisation, sont à l'origine d'un ensemble de conséquences sociales et humanitaires graves.

La Slovaquie reconnaît que les effets de la dégradation de l'environnement augmentent les risques de crise humanitaire, de déplacement et de conflit et ont un impact grave sur les populations les plus vulnérables. Prendre en compte la question de l'environnement dans l'action humanitaire est indispensable pour garantir l'efficacité, la durabilité et la responsabilité des opérations humanitaires.

Le résumé établi par le Président du Sommet mondial sur l'action humanitaire reconnaît que l'aide humanitaire ne permettra jamais à elle seule de répondre de manière adéquate ou de réduire durablement les besoins des populations les plus vulnérables du monde et qu'il faut donc adopter une nouvelle approche plus cohérente et fondée sur la prise en compte des causes profondes, le renforcement de la diplomatie politique pour la prévention et le règlement des conflits et le rapprochement des efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

Cette approche axée sur le lien entre assistance humanitaire, développement et paix vise à s'attaquer aux causes profondes des déplacements provoqués par les catastrophes et à en réduire au minimum l'impact. Pour cela, nous disposons d'une série d'outils importants et nous devons continuer à donner la priorité à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles pour prévenir les conflits et consolider la paix. Nous estimons par conséquent que le Conseil de sécurité devrait mettre son pouvoir au service de stratégies de prévention des conflits et de maintien et de consolidation de la paix.

L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, travaille au croisement de l'environnement et des situations d'urgence, en liaison étroite avec les acteurs humanitaires et environnementaux afin de renforcer la durabilité des réponses humanitaires.

Les différentes manières dont les crises causées par l'homme touchent à la fois les êtres humains et l'environnement naturel dans lequel ils vivent sont de plus en plus complexes. C'est maintenant qu'il faut agir pour prévenir et atténuer les crises humanitaires prévisibles, et en particulier pour éviter les dommages environnementaux,

qui peuvent entraîner des migrations forcées. Nous devons continuer à identifier des moyens de traiter sans attendre les problèmes environnementaux qui peuvent se poser dans le cadre de l'action humanitaire, rechercher les réponses politiques globales nécessaires et développer de nouvelles approches afin d'être mieux préparés. La Slovaquie est déterminée à plaider en faveur de la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés grâce au respect du droit international humanitaire et à la mise en place de toutes les mesures requises pour répondre aux besoins de protection des civils.

Annexe 35**Déclaration de M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Ma déclaration s'inscrit dans le droit fil de celle de la Délégation de l'Union européenne (annexe 21).

Je tiens à féliciter la présidence nigérienne du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public, qui permet de continuer d'évaluer les menaces à la paix et à la sécurité d'un point de vue global et sur trois fronts. Je remercie également le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, Ibrahim Thiaw, ainsi que Inna Modja, Ambassadrice de la Terre, pour leurs exposés.

Je voudrais commencer par rappeler l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu et par appuyer la résolution 2532 (2020), qui est tout à fait pertinente pour la question qui nous occupe.

Nous ne pouvons pas continuer à parler du triptyque assistance humanitaire, développement et paix et sécurité sans y inclure clairement les problématiques climatiques et environnementales.

La maladie à coronavirus appelle une réponse globale qui tienne compte à tous les stades des questions environnementales, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, parce que toute solution, pour être efficace, doit tenir compte des effets des changements climatiques et de la situation environnementale. Ensuite, parce que les effets des changements climatiques peuvent aggraver la vulnérabilité des personnes et venir s'ajouter aux inégalités en matière d'accès à une vie décente et de sortie du cycle de la vulnérabilité et de la pauvreté.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales nécessite que nous renforçons l'action humanitaire, la protection des civils et les outils de développement afin qu'ils contribuent à l'édification de sociétés résilientes et inclusives, respectueuses des droits de la personne.

Nous ne pourrions atteindre notre objectif consistant à ne laisser personne de côté que si les questions environnementales et leurs répercussions sont inscrites plus régulièrement à l'ordre du jour du Conseil. À cette fin, des données pertinentes et une analyse sérieuse des facteurs et des conditions climatiques seront indispensables pour permettre la prévention et une action précoce, ainsi que des mesures d'atténuation. En ce XXI^e siècle, le climat est un élément déterminant des politiques de consolidation de la paix.

L'Espagne partage pleinement la position du Niger sur cette question. Préserver l'environnement signifie préserver les moyens de subsistance tels que l'agriculture ou l'élevage, qui sont essentiels dans les pays aux prises avec des situations de vulnérabilité. Et préserver l'environnement signifie aussi protéger les civils.

Les changements climatiques sont une menace pour la vie de millions de personnes, pour la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable, pour la santé et la diversité, pour la stabilité, la paix et la sécurité.

C'est pourquoi l'Espagne a élaboré un guide pour intégrer l'environnement dans toutes les actions humanitaires de notre pays; il sera officiellement présenté dans les prochaines semaines. Nous pensons que ce n'est que de cette manière que nous contribuerons à l'objectif de sauver des vies et de répondre efficacement aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Une autre des priorités de l'Espagne consiste à défendre et à respecter le droit international humanitaire, qui protège l'environnement dans les situations de conflit armé. Je rappelle donc les parties au conflit à leur obligation de respecter en tout temps le droit international humanitaire.

Je conclurai en réaffirmant que, pour répondre au mieux à la crise à laquelle nous sommes confrontés, il est impératif que ce Conseil de sécurité prenne en compte l'environnement et les changements climatiques dans les rapports qui sont demandés, les décisions qui sont adoptées, les mandats qui sont approuvés, les mesures qui sont élaborées et les interventions efficaces qui sont planifiées.

Annexe 36**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

La Suisse remercie le Niger d'avoir organisé cet important débat.

Les impacts de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur les populations affectées sont profonds, surtout lorsqu'ils sont combinés à d'autres vecteurs de conflit. La Suisse se félicite de voir ces sujets figurer à l'agenda du Conseil de sécurité, que ce soit grâce à la résolution 2349 (2017) sur le bassin du lac Tchad ou au débat public sur le climat et la sécurité en juillet dernier (voir S/2020/751), entre autres. Nous saluons l'intégration croissante de références aux risques de sécurité liés au climat dans les produits du Conseil. La nécessité d'améliorer l'évaluation de ces risques est régulièrement soulignée dans divers contextes à l'ordre du jour du Conseil. Afin de renforcer encore cette prise en compte, la Suisse tient à souligner les trois points suivants.

Premièrement, la dégradation de l'environnement peut être tant une conséquence que l'une des causes des conflits. Ses conséquences sur la santé ainsi que sur l'eau et la sécurité alimentaire touchent en particulier les plus vulnérables – les enfants, les personnes handicapées et les personnes déplacées. Les femmes sont souvent les plus touchées par ces effets négatifs. L'épuisement des ressources naturelles ou les catastrophes naturelles peuvent détruire des moyens de subsistance, provoquer des déplacements et dégénérer en conflit. Nous appelons le Conseil de sécurité à accorder une plus grande attention à l'interaction entre la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les déplacements, les risques sociopolitiques et les conflits.

Deuxièmement, les effets humanitaires dévastateurs de la dégradation de l'environnement et du changement climatique exigent une action plus forte. Les États Membres et les entités onusiennes doivent renforcer le dialogue et la coordination. Le mécanisme de sécurité climatique au sein du Secrétariat de l'ONU joue un rôle important en fournissant des évaluations des risques climatiques à l'intention du Conseil de sécurité et des autres organes du système. De même, la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important de soutien au Conseil sur ces questions, dans des contextes donnés. Des systèmes d'alerte rapide, avec l'aide de la technologie de pointe, sont essentiels pour élaborer des réponses adéquates, y compris grâce aux missions mandatées par le Conseil.

Troisièmement, le droit international humanitaire protège les différents aspects de l'environnement. Par exemple, les réserves d'eau potable constituent un objet indispensable à la survie de la population. La protection de l'environnement contribue ainsi à la protection des civils. La Suisse appelle tous les États Membres et toutes les parties à un conflit armé à respecter pleinement le droit international humanitaire, afin de protéger l'environnement et d'atténuer les conséquences humanitaires des conflits armés. Nous encourageons également la pleine prise en compte des principes proposés par la Commission du droit international sur la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés.

La dégradation de l'environnement et le changement climatique peuvent avoir des effets négatifs sur la paix et la sécurité. Ils augmentent également le risque de futures pandémies. Nous devons améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et entre tous les acteurs concernés afin d'assurer une réponse cohérente à ces défis. Il est crucial que le Conseil de sécurité joue un rôle moteur dans ces efforts.

Annexe 37**Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis remercient le Niger d'avoir organisé ce débat public et de promouvoir l'examen, par le Conseil de sécurité, du lien entre la sécurité et d'autres points critiques inscrits à l'ordre du jour de l'ONU, tels les défis environnementaux.

Les Émirats arabes unis considèrent la dégradation de l'environnement comme un concept d'ensemble englobant les changements climatiques, et nous estimons, comme nous l'avons dit lors du débat public de juillet (voir S/2020/751, annexe 50), qu'elle a un effet amplifiant sur les conflits et la violence. La dégradation de l'environnement – de la pollution à la déforestation en passant par la perte de sol superficiel – peut entraîner des déplacements de populations, la perte de moyens de subsistance, la concurrence pour les ressources, la haine et le ressentiment envers d'autres groupes et le recrutement par les extrémistes, entre autres répercussions. Inversement, la protection de l'environnement et l'action climatique peuvent avoir l'effet opposé, ce qui s'accompagne d'avantages évidents en matière de sécurité.

La dégradation de l'environnement peut, dans le même temps, être un produit des conflits et de la violence – parfois délibérément, en violation du droit international humanitaire. Le fait que Daech emploie littéralement la politique de la terre brûlée en Syrie et en Iraq est gravé dans nombre de nos mémoires. Tout récemment, le Conseil a constaté que les houthistes, au Yémen, recourent à la menace d'une gigantesque marée noire, liée au pétrolier *FSO SAFER*, dont ils se servent comme d'une monnaie d'échange politique et sécuritaire, en empêchant les équipes techniques des Nations Unies d'accéder au site, contrevenant ainsi aux instructions du Conseil. L'examen des questions environnementales par le Conseil de sécurité est donc une composante nécessaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis souhaitent formuler quatre recommandations pour améliorer l'action du Conseil face à la dégradation de l'environnement.

Premièrement, nous pensons que le Conseil ferait bien de renforcer et de normaliser l'analyse des implications en matière de sécurité qu'a la dégradation de l'environnement sur les situations inscrites à son ordre du jour. Le personnel des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pourrait être formé à évaluer les menaces environnementales et climatiques sur la sécurité et à appeler l'attention sur les zones recelant une importance écologique ou une fragilité en la matière. Le personnel des Nations Unies présent dans les zones d'opérations, comme celui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et des organismes humanitaires, pourrait également apporter ses capacités analytiques à ces efforts. Sur la base de ces informations, les membres du Conseil pourraient prendre des mesures visant à prévenir les préoccupations relatives aux liens entre sécurité et environnement, ou à y remédier.

Deuxièmement, nous pensons qu'il est possible de lutter contre la dégradation de l'environnement grâce aux précédents établis – depuis la résolution 1625 (2005) – par la détermination du Conseil à s'attaquer, notamment avec l'assistance des missions qu'il soutient, à l'exploitation illégale et au trafic des ressources naturelles dans les zones où cela contribue au déclenchement, à l'escalade ou à la poursuite des conflits. Les pratiques telles que l'exploitation minière, l'exploitation forestière et le braconnage non réglementés se combinent dans un cycle pervers pour entraîner conflits et dégradation de l'environnement. Sur le plan opérationnel, le Conseil

devrait donc continuer d'inclure l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les critères de désignation en matière de sanctions, ce qui permettrait de tenir compte de l'expertise idoine durant la sélection des groupes d'experts. Par ailleurs, le cas échéant – et comme ce fut le cas avec la résolution 2463 (2019) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo –, le Conseil devrait continuer de donner aux missions les moyens de rechercher des solutions politiques pour mettre fin aux flux transfrontaliers de ressources provenant de zones de conflit et de fournir un appui technique et politique pour la gestion des ressources. Nous pensons que de tels mandats pourraient contribuer à réduire la dégradation de l'environnement.

Troisièmement, le Conseil pourrait veiller à ce que les missions de terrain ne nuisent pas à l'environnement et respectent le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). Ainsi, les missions devraient notamment examiner leur incidence sur les eaux souterraines et le tapis de sol. Elles pourraient également envisager de remplacer les groupes électrogènes au diesel par des groupes fonctionnant à l'énergie renouvelable, ce qui pourrait permettre d'importantes économies. En outre, investir dans les infrastructures durables et les pratiques vertes permettrait aux communautés locales d'en récolter les bénéfices au-delà du déploiement des missions.

Enfin, nous devons mobiliser les compétences environnementales d'autres parties de l'ONU et du système international afin qu'elles puissent travailler en tandem avec les mesures prises en matière de sécurité. Il serait utile de disposer d'experts environnementaux au sein des équipes humanitaires et de stabilisation, le cas échéant, afin d'identifier et de commencer à traiter les problèmes environnementaux dans l'optique de réduire les risques d'aggravation de l'insécurité. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a récemment adopté des résolutions sur les conflits, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement procède régulièrement à des évaluations postconflit. Ce sont là des exemples positifs d'une approche holistique que les États Membres peuvent encourager en jouant leur rôle au sein des organes de gouvernance.

Dans les situations de conflit, la dégradation de l'environnement ne relève pas exactement des mandats des institutions onusiennes. Il incombe aux États Membres de donner à nos institutions les moyens de travailler ensemble et de les y encourager afin d'obtenir des résultats collectifs. Le lien entre la sécurité et l'environnement ne fait pas exception à la règle, et les Émirats arabes unis attendent avec intérêt de coopérer avec les membres du Conseil et d'autres parties prenantes pour assurer la cohérence de nos travaux et de nos ressources et en renforcer les effets concrets.

Annexe 38

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative prise par le Niger de tenir le présent débat public, et remercie tous les intervenants de leurs présentations.

L'Ukraine, qui se défend depuis 2014 contre l'agression armée de la Russie, est bien consciente que les effets environnementaux des conflits armés pourraient s'étendre au-delà de la phase aiguë des hostilités ou de leur champ géographique.

La liste des menaces environnementales les plus dangereuses pour le territoire du Donbass touché par le conflit comprend l'inondation des mines, le risque de dysfonctionnement du principal canal d'approvisionnement en eau de la région, la pollution des eaux de surface et souterraines, l'émission de substances chlorées toxiques, la contamination chimique et radioactive de l'environnement, la modification des propriétés physiques et chimiques et l'affaissement du sol sous les zones résidentielles et les installations d'infrastructures critiques. Plus de 80 % des entreprises industrielles et des infrastructures publiques critiques endommagées dans le Donbass appartiennent à des catégories de risques environnementaux dangereux ou très dangereux.

En raison des coupures de courant, des infrastructures détruites, des équipements de pompage hors service et d'autres causes, 39 des mines de la région ont été inondées. Les inondations ont pu entraîner une acidification et une mobilisation des métaux lourds dans les eaux souterraines locales et l'environnement fluvial, avec des effets potentiellement importants pour la santé humaine et les espèces sauvages. Certaines des mines inondées étaient utilisées auparavant comme installations de stockage des déchets.

L'existence d'un risque d'inondation sur le site d'un essai nucléaire souterrain, effectué en 1979, dans la mine de charbon de Yunkom, près de la ville occupée de Yenakiyev, est particulièrement préoccupante, car il y a un risque bien réel de contamination radioactive des eaux souterraines, des rivières et, à terme, de la mer d'Azov.

Les incendies de forêt et l'abattage illégal d'arbres constituent une autre menace grave pour l'environnement et la population locale dans les zones touchées par le conflit. Selon une évaluation réalisée il y a deux ans par la Geneva Science-Policy Platform on Environment and Security, les écosystèmes touchés, endommagés ou détruits par le conflit couvrent une superficie d'au moins 530 000 hectares, dont 18 réserves naturelles d'une superficie de 80 000 hectares. Depuis lors, la situation s'est encore détériorée, puisque pas plus tard qu'en juillet, le feu de forêt dans la région de Louhansk a détruit 1 500 hectares supplémentaires.

Nous avons également constaté des signes de grave dégradation de l'environnement en Crimée occupée, résultant d'une mauvaise gestion environnementale des zones naturelles et agricoles.

Il convient également de souligner que les principes du droit international applicables aux risques environnementaux que l'Ukraine a connus à la suite d'activités illégales à l'intérieur et autour de la Crimée occupée ne relèvent pas uniquement du droit international humanitaire. Ils comprennent également, par exemple, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La construction illégale d'un pont sur le détroit de Kertch n'est qu'un exemple de telles violations. Outre le fait qu'elle contrevient aux droits de l'Ukraine en tant qu'État côtier et perturbe la liberté de la navigation internationale, la construction non autorisée du pont pourrait avoir des

conséquences à long terme sur l'environnement côtier et marin de la mer d'Azov et de la mer Noire en interférant avec la circulation de l'eau, en augmentant l'érosion et en endommageant des zones protégées d'importance internationale.

La faiblesse du cadre juridique existant pour la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés est l'une des raisons qui a poussé l'Ukraine à proposer une résolution sur la « Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés », à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en 2016. Nous avons également coparrainé la résolution sur la « Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme », déposée par l'Iraq à la troisième session de l'Assemblée, en 2017.

La situation environnementale dangereuse dans les territoires occupés de l'Ukraine est critique et peut conduire à une véritable catastrophe, notamment en raison de l'absence d'un système crédible de surveillance de l'environnement. Cela concerne non seulement l'ensemble du territoire de l'Ukraine, mais aussi nos voisins et d'autres pays proches.

Pour terminer, nous sommes convaincus que les effets environnementaux de l'agression armée russe doivent être au centre des préoccupations de l'ONU et de ses organismes afin d'éviter que la situation et les souffrances des populations ne s'aggravent plus encore.
